



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Belgique - België P.P.
LIEGE X 9/2690
Autorisation de fermeture
9/149

BIMESTRIEL
Mars/avril 2001
N° 35 - 75 F

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

Sommaire

Sans perspectives / A. Patris, p.2-3

Communiqué de presse de
Wallonie Libre, p.3

De la poussière à la résurrection /
J. Rogissart, p.4

Waterloo, et après ? /
P. Heuschen, p.5

Solidarité et convergence /
M. Philippe, p.6

Vers la confédération... /
M. De Middeleer p.7-10

Chronique de la Belgique dernière /
P.-R. Mélon, p. 11-12

Billet sur la Francophonie
/ P. Bertrand, p.13-14

Nous avons lu, p. 14-15

Fin de la Belgique de mon grand-père
/ E. Smets, p.15-17

Petite chronique de la langue française
/ P. Mélot, p.18-19

On nous écrit, p. 20

Epinglé dans la presse / p. 21-23

Les articles n'engagent que leurs
auteurs.

DERNIER MARATHON BELGE ?



C'est vraiment épuisant !

SANS PERSPECTIVES

La Belgique offre à ses voisins un visage peu attrayant. L'Etat ne fait même plus semblant de coiffer une nation. Les théories échafaudées par des francophones ont été dissipées par deux guerres mondiales. L'Etat belge abrite toutefois une nation en devenir qui aspire à accumuler les attributs d'une communauté souveraine : la Flandre. Evolution qui n'aurait pas de quoi inquiéter les Wallons si ceux-ci n'avaient pas à redouter que leur dynamique voisin ne fasse main basse progressivement sur l'entité aux trois couleurs. Un divorce de velours à la tchécoslovaque n'est pas concevable dans les conditions actuelles de la cohabitation entre les deux groupes linguistiques. Quid en effet de la région bruxelloise ?

Personne ne contestera que le fédéralisme, de la manière dont il est appliqué, mène tout droit au confédéralisme, étape ultime ou intermédiaire. La société civile se désagrège ou se scinde à l'image de la société politique. Médecins, magistrats, avocats, sportifs s'assemblent selon des critères linguistiques ou régionaux.

Un article ne suffirait pas à évoquer les multiples problèmes que cette dérive va entraîner. Ce qu'il importe de mettre en lumière au plus vite et de faire admettre par les représentants politiques, c'est le danger grave et supplémentaire que constituent simultanément la conscience nationale des uns - les Flamands - et, n'hésitons pas à employer le mot - l'inconscience nationale des autres - Wallons et Bruxellois.

*

La Flandre veut entrer en tant que nation dans l'Europe en formation. Qui la blâmerait, dès lors qu'elle n'usurperait pas à son profit l'étiquette belge ? Elle a lutté pour une identité qui n'a pas toujours été respectée et entend traiter directement avec l'extérieur.

Par contre, on se doit de stigmatiser l'immobilisme de la société d'expression française qui croyait naïvement pouvoir mettre au rancart la notion de nation au bénéfice d'une construction européenne, havre d'entente et de paix ; mais en restant fidèle à l'acquis de l'entre-deux-guerres, solidarité des petits Etats, au Benelux qui en est sorti, aux distances qu'il y avait lieu par conséquent de garder avec la France. Sous la pression de la Flandre ? Trop sommaire. Rappelons qu'elle a eu, pour porte-drapeaux, cette société francophone, les Spaak, les Harmel, les

Wigny et, aujourd'hui, un Louis Michel. La Cour, l'Eglise sont des piliers efficaces et discrets de la belgitude. Conservatisme institutionnel qui, soit dit en passant, fait du Sud un vase d'expansion pour un Nord entreprenant.

Les formations politiques ont feint jusqu'à présent d'ignorer les heurts qui surgiront fatalement de la coexistence, non encore ouvertement mise à mal, du nationalisme flamand et d'un belgicisme rétrograde. Dans le Sud, elles estiment simplement sage et opportun de ne plus évoquer le concept de nation, de peur de réactions hétérodoxes. Toute investigation sur le passé qui s'évaderait du moule belge apparaît comme déplacée. Les ministres de l'Education veillent à ce que le périmètre de la réflexion ne s'élargisse pas, les universités se confinent dans l'orthodoxie ; quant à la presse et aux autres médias, dans un système où les centres nerveux sont demeurés à Bruxelles comme au « bon vieux temps », ils se gardent de toute réflexion sur l'appartenance nationale des francophones de peur d'être obligés d'aborder un cas irritant pour la Communauté française, celui de l'identité de ses deux composantes. Invoquer les ancêtres de 1830, la fidélité à une révolution, dont les Flamands ne veulent plus entendre parler, ne sert strictement plus à rien. La nation flamande est en marche, en phase avec son époque, et rien ne l'arrêtera. En face d'elle, ce qui peut ressembler à une coalition, c'est-à-dire le reste d'un montage politique qui convenait, dans les années qui suivirent la bataille de Waterloo, à la Grande-Bretagne, mais qui fait ringard à l'ère de l'Union européenne. Le seul instinct de conservation aurait dû pousser les responsables du Centre et du Sud à ce qu'on appelle vulgairement « faire le ménage ». Il n'en a rien été jusqu'ici. L'énervement et le désarroi des populations vont croissant. Va-t-on laisser le piège belge se refermer sur ceux qui furent les initiateurs d'une lointaine insurrection ?

*

On s'interroge pourtant en haut lieu.

Un de nos hommes politiques les plus avisés, qui fut mêlé de près à la préparation des réformes institutionnelles et qui copréside avec M. Van Krunkelsven la conférence sur la refonte ultérieure d'un Etat central déjà très affaibli, a dit récemment, en réponse à une question posée à la radio, que la Belgique n'existerait plus dans une trentaine d'années.

Cela fut dit sur le ton d'une évidence qui doit crever les yeux. Cet homme est M. Philippe Moureaux, chef de file du PS bruxellois. Il est une série de politiques wallons qui n'en pensent pas moins et qui prévoient des échéances beaucoup plus rapprochées.

Si gouverner c'est prévoir, pourquoi ne pas s'attaquer de concert, Wallons et Bruxellois, au carcan belge et tenter de dégager des solutions qui tiennent compte des bouleversements, depuis près de deux siècles, de la donne internationale ?

L'inconscience nationale n'est pas seulement une erreur, c'est une faute. Une faute dont nous subissons les lourdes conséquences. Il n'est pas sûr que toutes les tribus gauloises (nos sous-régions) d'en deçà de Quiévrain acceptent d'emblée leur appartenance à la nation française tant les esprits ont été prévenus et conditionnés pour une solution qui avait l'agrément d'une Sainte-Alliance de jadis, mais le moyen de se dérober à une interrogation fondamen-

tales sur la nationalité ? Sachons gré à la Flandre de nous y pousser et reprenons la main en élaborant un plan qui convertira un foyer de querelles linguistiques en une zone stratégique pour les Etats-Unis d'Europe, sans gagnants ni perdants.

On reviendra bien entendu sur le sujet. Il faudra au préalable se débarrasser d'un Etat artificiel que la succession des événements mettra de plus en plus à mal. Et ne pas se limiter à des objurgations qui glissent comme filet d'eau sur la carapace des partis classiques. Un aiguillon parlementaire s'impose. Je ne serai certainement pas le seul à souhaiter bonne chance et à soutenir ceux qui, sur le plan politique, traceront pour les nôtres la voie de l'avenir. Avec l'espoir qu'ils feront des émules.

André PATRIS

WALLONIE LIBRE

Communiqué de presse

La Fédération de Liège de Wallonie Libre, réunie le 14 février 2001 en Assemblée générale au château d'Oupeye, a examiné les accords dits de la St-Polycarpe.

- Elle se réjouit de l'avancée considérable de la régionalisation de secteurs essentiels, prélude à l'indépendance de la Wallonie et de la Flandre, qui résulte de ces accords.
- Elle se félicite, en particulier, de la régionalisation de la tutelle des municipalités et de l'autonomie fiscale des régions, garants de l'indépendance de la Wallonie qui reste l'objectif majeur de Wallonie Libre
- Elle dénonce la mainmise de la Région flamande sur les communes périphériques de Bruxelles et sur la commune de Fouron.
- Elle souligne la pseudo-démocratie pratiquée par l'Etat belge qui organise un référendum relatif au fallacieux plan Copernic qui n'intéresse pas la population, mais qui, depuis un demi-siècle, réduit au silence les francophones de Bruxelles et de Fouron.
- Elle exige un référendum pour une répartition démocratique des régions.
- Elle souhaite la réunion des Etats généraux de Wallonie, réunissant les mandataires élus de Wallonie et Bruxelles, pour déterminer une ligne de conduite commune pour promouvoir la culture et l'identité françaises de la Wallonie et à Bruxelles hors de l'Etat belgo-flamand, avec ou dans la France éventuellement.
- Elle dénonce la discrimination et les irrégularités dont sont victimes les citoyens francophones fouronnais en particulier par l'octroi de primes aux seuls citoyens néerlandais.
- Elle demande l'application des nouvelles dispositions légales en la matière aux partis *Vlaams Blok* et *Voerbelangen*.

Vive Fouron wallon !

Vive Wallonie Libre !

Vive la Wallonie et Bruxelles libres !

Fait en ce 14 février 2001, jour de la Saint-Valentin,

Guy Simonis, Président de la Fédération de Liège de Wallonie Libre,

24, rue des Acacias, 4680 Oupeye, tél : 04 278 65 07.

Jacques Piret, Vice-président de la Fédération de Liège de Wallonie Libre,

35, av. Albert I, 4600 Visé, tél/fax : 04 379 27 48.

Jacques Dupont, Président de Wallonie Libre, 11, Lumen, 7880 Flobecq, tél/fax : 068 44 54 55.

DE LA POUSSIÈRE A LA RÉSURRECTION

En cette maussade journée de janvier où la dernière demeure de Paul Vanden Boeynants accueillit sa dépouille, quelque chose de plus funèbre que son cercueil flottait autour de la tombe : un remugle d'impunités perdues et d'unions évanouies.

Les princes du Système étaient là, versant dans la fosse béante les éloges et les fleurs, pleurant sans doute ce qui n'était plus et leur convenait peut-être si bien.

Oubliés le saccage de Bruxelles, les douteux marchés publics, la comédie du fraudeur assénant d'austères leçons au contribuable pressuré et l'inopérant frigo où devait geler le contentieux communautaire comme les viandes du premier boucher du royaume !

Ainsi s'en alla, dans les trémolos d'une cérémonie vampirique celui qui fut l'ectoplasme de Beulemans, le parangon de l'impossible unité belge et l'un des plus fieffés tripoteurs de l'histoire politique du royaume.

Devant la gravité de la mort, on aurait compris des paroles de pardon ou le silence de l'oubli. Il n'y eut que des regrets où affleuraient, trop visibles, des tentations actuelles.

Que nous réservent maintenant ceux qu'inspire un pareil modèle ? C'est bien simple, ils mesurent déjà ce qu'ils pourraient servir du gâteau bruxellois à la Flandre dont l'appétit grandit chaque fois qu'elle mange sa propre signature.

Il y avait eu la Sainte-Thérèse et la Saint-Polycarpe (le Système est comme le curé de la fable : *de quelque nouveau saint, il charge toujours son prône*), aux grâces pas trop abondantes. Elles adoucissaient, c'est certain, les échéances financières de la Communauté française, mais la flamande empochait son chèque aussi et de nouvelles lézardes zigzaguaient sur le mur soi-disant bétonné des facilités linguistiques de la périphérie bruxelloise.

Et puis voilà que la *Volksunie* fait grand vent sur le château de cartes en l'éventant avec son seul atout : sa position dans le gouvernement flamand. Nous avait-on assez seriné que les « pragmatiques » l'emportaient en son sein sur les méchants ?

Ah ! cette redécouverte torturante, récurrente, de la vraie nature thioise par les cacicules qui cherchent compulsivement du belge ! Ils avaient dit, ils avaient promis...

Mais rappelez-vous, ce n'est pas loin, le statu quo fédéral, l'unité de fisc, la parité avec les Pays-Bas dans l'Europe, toutes ces casemates éventrées de leur ligne Maginot. Ils ne savent ni attaquer, ni résister.

La Flandre tonne et ils cherchent comment capituler encore, au moindre coût (il faut une réserve pour la prochaine fois) : un droit, des postes, une clé de répartition, au fond, tout ce qu'on leur demande.

Il y a eu, c'est vrai, les « états d'âme » du FDF, une moue en guise de rugissement, la plainte d'une gagnieuse rectifiée par son mac. S'il prenait son programme au sérieux (qu'il se rassure, on ne s'y attend pas), il s'arracherait de l'étreinte de M. Michel et il ferait d'un non superbe son petit 18 Juin en se souvenant de l'Appel au lieu de refaire l'investiture de Pétain.

Mais M. Gosuin a les doigts sur la couture d'un pantalon au pli bien repassé du Système. Et M. Maingain ne bronche que par déception de n'être pas ministre. Point trop, comme de juste : ce n'est pas dans son caractère. On pense au mot de Heinrich Heine sur Bellini : *il a l'air d'un soupir en escarpins*. Malgré tout, un fond de pureté lui reste de ses convictions intimes.

Aussi, d'entendre ce Français de cœur invoquer la Belgique en danger, on souffre un peu pour lui. Mais quelles fautes de style dans ses pirouettes ! Ce n'est décidément pas Outers.

A l'heure où j'écris, la presse annonce que le gouvernement rafistole sa majorité. Comme chaque fois, le Flandre empoche ses pourboires avec le sentiment sincère d'être volée.

L'orage suivant n'est donc pas loin. Qu'il se lève, nous le désirons ! Chaque fracas de la querelle des peuples belges convainc un peu plus les Wallons qu'il n'est pas d'abri dans le royaume.

Et, à la lueur des éclairs, il nous est donné de contempler l'image superbe, consolante et fulminante dont un vers hugolien restitue l'éblouissement : *la grande République montrant du doigt les cieux*.

Jacques ROGISSART

HISTOIRE

WATERLOO, ET APRES ?

S'il est une bataille qui occupe l'imaginaire collectif, en particulier dans notre région, c'est bien la bataille de Waterloo. Il faut reconnaître qu'il y a de quoi : la dernière bataille napoléonienne, une des rares qui fut perdue, des pertes très importantes pour l'époque dans les deux camps, un écrivain flamboyant qui augmente encore la dose d'épopée, et surtout la sensation diffuse que le sort du combat a engendré, et pour longtemps, le destin de notre peuple.

Reprenons posément, en braquant notre longue vue sur les aspects géopolitiques et sociologiques qui nous concernent et sans remonter à l'an 1813, où l'on peut tout imaginer dès lors qu'une paix sincère et durable s'installe, laissant à la France toutes les conquêtes de la Révolution. Nous serions restés français, mais à l'intérieur d'un ensemble hétéroclite, avec de fortes minorités s'exprimant en néerlandais et en allemand. Allez savoir... Le sort de notre région bascule effectivement en 1814, sous l'effet du rouleau compresseur des Alliés. L'historien peine à cerner les désirs de la population quant à son avenir. La solution à laquelle personne ne pense finit par s'imposer au moment où Napoléon débarque à Golfe-Juan : nous voici hollandais. Que deviennent nos ancêtres ayant appartenu à l'armée française ? Beaucoup demeurent en France, soit sous les drapeaux, soit en demi-solde, soit hospitalisés. D'autres choisissent de passer dans l'armée hollandaise, malgré les difficultés linguistiques, les pertes de grades et, pour les troupiers, le recours à la bastonnade en cas d'indiscipline. Tous les témoignages indiquent les scrupules qui démangent les anciens grognards embrigadés dans l'armée des Pays-Bas. A la nouvelle du retour de l'Empereur, un certain nombre de nos compatriotes repassent la frontière pour s'enrôler dans l'armée française. Il s'indique ici de rappeler l'erreur psychologique majeure commise par Napoléon à l'égard des soldats belges, pour la plupart wallons. Alors que l'offensive vers le Nord se dessine, l'Empereur préconise pour les volontaires belges la mise sur pied de régiments étrangers, lesquels seront superbement ignorés par les grognards originaires de nos provinces. Tous préféreront rejoindre leurs anciens régiments. Cela, qu'on le veuille ou non, indique chez Napoléon, après quinze ans de pouvoir, une méconnaissance totale de notre mentalité.

En juin 1815, des hommes de chez nous sont donc enrôlés dans l'Armée du Nord et dans les maigres corps d'observation qui gardent les frontières. Combien sont-ils ? On pose ici une question qui fait curieusement mystère depuis 185 ans ! A notre connaissance, un ouvrage, un seul, permet de sortir quelque peu de l'obscurité : il s'agit d'un livre de Hector-Jean Couvreur, intitulé *Le Dramé belge de Waterloo* (Brepols-1959). Outre que ce livre présente la situation de nos provinces en 1814-1815, il tente d'évaluer le nombre de Belges en service dans les armées hollandaise et française. Du côté hollandais, on peut chiffrer le nombre de Belges présents à Waterloo à 157 officiers et 3936 soldats. Du côté français, il y avait

en juin 1815, tous corps d'armée confondus, 270 officiers d'origine belge dont 183 wallons. Si l'on multiplie ce nombre par le coefficient de l'époque entre officiers et troupiers, on peut déduire qu'au moins 4000 Belges se battaient sous les aigles impériales en 1815, à Waterloo et ailleurs, chiffre considérable si l'on se souvient que nos ancêtres n'étaient juridiquement plus français depuis un an ! La comparaison des officiers liégeois et verviétois dans les deux camps corrobore encore davantage cette tendance. Cependant, pourquoi cette relative imprécision ? Parce que pour être plus précis, il faudrait dépouiller les états de tous les régiments de l'armée française de 1815. Des dizaines de milliers de patronymes et de toponymes à analyser ! Une tâche impossible pour un particulier, mais pourquoi aucune institution, aucune université ne s'y est-elle attaquée ? Pourquoi ?

Autre indice de l'état d'esprit des Wallons en 1815, l'accueil fait à l'armée du Nord en marche dans le Pays de Charleroi, et l'aide apportée quelques jours plus tard, à l'armée Grouchy retraitant par Namur.

Sur le plan géopolitique, je ne pense pas qu'une victoire de la France à Waterloo, et donc la prise de Bruxelles aurait profondément modifié l'avenir, même en cas de fuite de l'armée anglaise par Ostende (que Wellington avait manifestement préparée) et de repli profond de l'armée prussienne vers le Rhin. N'oublions pas que d'énormes armées russes et autrichiennes se préparaient à envahir la France par l'Est, face à des corps d'armée squelettiques.

Par contre, la défaite sanglante de Waterloo aura des conséquences très visibles : contrairement à 1814, la France sera occupée, aura une lourde contribution de guerre à payer et perdra la Savoie, divers territoires à la frontière de l'Est et, chez nous, Philippeville, Mariembourg et les régions voisines. Plus grave, elle va perdre de sa liberté d'action, et pour longtemps, en tout cas en Europe. D'autre part, la Prusse, qui n'attendait que cela, se voit durablement installée à nos portes. Quant au royaume des Pays-Bas, il trouvera à Waterloo une légitimité de pacotille, symbolisée par l'érection de la butte du Lion.

Certains vaincus glorieux du 18 juin 1815 traverseront à nouveau nos régions en 1831 lorsque l'armée française, au nom des Puissances, repoussera l'invasion par la Hollande de la Belgique naissante. Aucun monument ne rappelle cet événement, ni en général les manuels d'histoire. Peut-être la Belgique a-t-elle considéré l'aide française comme une intervention de police internationale, éloignée de tous sentimentalismes, mais alors il eût fallu honorer la facture, ce que l'Etat belge ne fit jamais, bien que le gouvernement français la présentât jusqu'en 1870 ! Il me plaît à l'occasion de rappeler à certains belgicains de mes connaissances que c'est une armée française qui a fait la Belgique !

Patrick HEUSCHEN.

SOLIDARITE INTERREGIONALE ET CONVERGENCE

C'est en ayant pris soin de médiatiser l'événement, que le gouvernement wallon vient de se délivrer un satisfecit pour son action à l'occasion du premier anniversaire du Contrat d'Avenir.

C'est au motif de combler, à l'horizon 2010, l'écart existant entre le PIB/habitant wallon (88) et la moyenne européenne (100) que le Contrat d'Avenir a été adopté le 15 février 2000. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un projet de société mais plutôt d'un catalogue de mesures d'ordre économique dit de convergence.

Au-delà de la pertinence et de la portée de son contenu, une question vient immédiatement à l'esprit : pourquoi aura-t-il fallu près de 20 ans à la Région wallonne pour se doter d'un outil qui opte enfin pour une stratégie économique à plus long terme ? Pourquoi, en fait, une telle prise de conscience subite de nos édiles politiques alors que les faiblesses structurelles de l'économie wallonne sont identifiées depuis longtemps ?

L'analyse de certains événements politiques qui précèdent l'adoption du Contrat en apportent la réponse.

Le 3 mars 1999, le Parlement flamand adopte de nouvelles résolutions en vue d'un approfondissement de la réforme de l'Etat. Il s'agit de l'aboutissement d'une longue réflexion poursuivie, par les principaux acteurs politiques, économiques et académiques flamands depuis plusieurs années. La "défédéralisation" de certains secteurs de la sécurité sociale tels que les soins de santé ou les allocations familiales y figure. En filigrane s'y dessine une remise en cause du mécanisme sous-tendant les transferts financiers de la Flandre vers les autres entités fédérées belges au titre de la solidarité interrégionale.

Les partis francophones réagissent par une fin de non-recevoir. Ils sont toutefois alertés et demandent à quelques experts économiques de procéder à une analyse de la solidarité interrégionale en Belgique et de ses perspectives. Les résultats (1) démontrent la réalité de l'importance des transferts financiers de la Flandre vers les autres régions du pays. Les auteurs concluent, toutefois, que ces transferts ne sont pas dus à des dépenses de sécurité sociale supérieures en Wallonie mais bien à un déficit de recettes à l'impôt des Personnes Physiques du côté wallon. En d'autres termes, ils confirment que l'écart de richesse entre Wallons et Flamands va croissant. Cette analyse recommande, dès lors, que la Wallonie s'engage à réduire cet écart en entreprenant une politique de convergence. A défaut, certains analystes expriment la crainte que la solidarité interrégionale ne fasse l'objet, un jour, d'une rupture qui pourrait sonner, alors, le glas de la Belgique.

Si l'on y regarde de plus près, on constate que cela signifierait sans nul doute une remise en cause, à terme, de la position dominante des partis "institutionnels" dans la vie publique wallonne que le cadre belge a permis d'assurer jusqu'à présent. A cet effet, on peut observer, après une période initiale où la contribution de certaines forces vives au Contrat d'Avenir fut réellement sollicitée, que le contrôle des partis sur la réalisation du projet s'est singulièrement renforcé. Preuve, s'il en est, que l'enjeu est pour eux de taille. Ce qui ne va d'ailleurs pas sans susciter parfois un certain scepticisme de la part des milieux économiques.

On peut, par ailleurs, douter de la capacité de la Wallonie à réaliser une réelle convergence par rapport à la Flandre tant les écarts de richesse sont devenus importants. Si le PIB/hab. wallon est inférieur de 12 points à la moyenne européenne, le PIB/hab. flamand y est, quant à lui, de 15 points supérieur, soit une différence de 27 points entre les deux Régions. C'est considérable et reflète la marginalisation économique croissante de la Wallonie dans le cadre belge. La Flandre s'y est acquise une position dominante à tous les niveaux de décision de manière telle que l'on peut affirmer qu'il existe aujourd'hui une véritable préférence "nationale" jouant en sa faveur. Aucun signe n'autorise à affirmer que la tendance s'inverse. Si la Wallonie a connu une bonne conjoncture économique durant l'année 2000, son taux de croissance reste cependant inférieur à celui enregistré en Flandre.

Que l'on nous entende bien ! Il ne s'agit aucunement de taxer de vain tout projet d'avenir wallon. Mais bien d'affirmer qu'un tel projet doit nécessairement être dépourvu d'arrière-pensée partisane pour mobiliser, rassembler et réussir. Qu'il doit être l'occasion d'une réflexion globale sur tous les aspects du devenir wallon. Qu'il doit permettre, enfin, à la Wallonie d'avoir l'audace de sortir du pré carré belge. Pour nous, il s'agit de l'ouverture sur la France dont les investissements et le marché se révèlent porteurs pour notre économie. Elle permet au-delà d'affinités culturelles évidentes, le développement de projets communs qui seront les gages de cette convergence tant nécessaire et recherchée.

Marc PHILIPPE

(1) in *La Solidarité entre les Régions - Bilan et perspectives* - Frédéric DOCQUIER (Ed. scient.) - De Boeck Université - 1999.

VERS LA CONFÉDÉRATION, ÉTAPE TRANSITOIRE

« *La tactique de Kà : les francophones devront se poser la question de savoir s'ils continuent à servir les Flamands quand ceux-ci le jugent utile et être l'objet de leurs discours humiliants lorsque cela ne les arrange plus* » (Marc Uyttendaele, professeur de Droit constitutionnel à l'ULB).

A l'aube du XXI^e siècle, 3 réunions au sommet : le sommet européen de Nice, le débat institutionnel belge dit de la St-Polycarpe, et le Forum mondial de Davos (contrebalancé par le Forum social de Porto Alegre), chacun à leur niveau et dans leur domaine, ce sont là quelques réalités qui détermineront le futur.

Primò, les peuples et les nations s'affirment ; les identités religieuses et culturelles se défendent d'une civilisation globale et uniformisante techno-scientifique ; la réduction de l'homme à l'*homo oeconomicus* est de plus en plus rejetée. Face à ces courants, le discours politique s'avère très souvent mystificateur, dissimulant les contradictions et les desseins sous-jacents inavouables dans leur principe.

On a pu d'emblée remarquer chez le Premier ministre belge Verhofstadt la contradiction manifeste entre sa foi proclamée au Sommet européen de Nice en décembre, dans une Union européenne plus socialement solidaire et politiquement intégrée à un niveau fédéral supranational, et son adhésion en Belgique au programme de la Flandre revendiquant, tout à l'opposé, une réduction maximale du pouvoir fédéral et l'autonomie fiscale et sociale la plus large des entités fédérées.

Mais est-ce une contradiction en « logique de pouvoir », s'agissant pour le Premier ministre belge, d'une part de se voir décerner la palme du « bon Européen » en vue de la présidence de l'UE en juillet et, dans le même temps, d'assurer sa position vis-à-vis de la majorité flamande du royaume ? Ne fait-il pas preuve aussi de lucidité historique, considérant les succès ininterrompus du nationalisme flamand ?

MAIS L'EUROPE, C'EST QUOI ?

Le débat essentiel sur la finalité de l'Union européenne, sur son identité (même géographique), sur le projet commun devant lui assurer la cohésion politique, sur son propre système de valeurs, fait défaut jusqu'à présent. Felice Dassetto, sociologue à l'Institut d'études européennes de l'UCL, le souligne fort bien : *Il faut savoir ce qu'on veut construire. Aujourd'hui, l'Europe ne prend plus la figure de mère patrie et hésite à prendre celle de nation. Elle me semble prendre plutôt avec assurance celle de l'« oncle fonctionnel ». Cet « oncle » cohabite très bien d'ailleurs avec des identités régionales closes, quasi ethniques, celle d'une certaine Flandre, Catalogne, Lombardie ou Carinthie.* (1)

C'est le plaidoyer flamand de Guy Verhofstadt pour l'« Europe des Régions », alibi vertueux camouflant le mouvement de repli sur soi égoïste d'une Flandre aujourd'hui prospère. La Flandre trouve des alliés dans ce que Luc Rosenzweig qualifie de populisme alpin en Autriche, Italie du Nord, Bavière, Savoie et Suisse (2). Son analyse de ce « populisme des nantis » dans les Alpes aurait pu être parfaitement écrite pour la Flandre. Lisohs-le : *Les 'savoisiens' français, les 'blocheristes' suisses (Ch. Blocher) ou les partisans de Jörg Haider se recrutent pour une bonne part parmi les petits patrons et les ouvriers bien payés des PME performantes ou du secteur touristique prospère. C'est l'expression de la révolte de ces fils de paysans devenus petits entrepreneurs à la force du poignet, qui n'attendent d'autre solidarité que celle du milieu proche, ne voyant dans la redistribution à une échelle plus vaste, celle de l'Etat-nation ou du continent européen, qu'une ponction indue sur leur travail.*

En écho, on entend l'antienne assourdissante des Flamands, tous partis confondus, dénonçant les transferts financiers de solidarité interpersonnelle entre les Flamands et les Wallons. Au colloque sur les enjeux du fédéralisme belge au XXI^e siècle, le 7 novembre à Bruxelles, le ministre président flamand P. Dewael - soutenu en coulisse par le patronat flamand et les associations du Mouvement flamand - pouvait-il être plus clair :

La solidarité existante - qu'elle se concrétise par l'impôt des personnes physiques, le budget fédéral ou la Sécurité sociale - dérape, invoquant la nouvelle étude de la banque flamande KBC sur l'ampleur des transferts Nord-Sud (ndlr : étude contestée par d'autres économistes). Ce dérapage devra être corrigé dans les mois et les années à venir, a-t-il prévenu comme le faisait son prédécesseur.

Coup dur pour les croisés de l'ancienne Belgique d'autant plus que l'extrême droite gangrène la Flandre (16 % des voix au *Vlaams Blok* aux élections municipales d'octobre ; 30 % à Anvers !) et que - fait passé trop souvent sous silence - son programme de « préférence nationale » au profit des seuls Flamands en matière d'emploi, d'enseignement, de logements sociaux, d'allocations sociales et de soins de santé, à l'exclusion des francophones belges (y compris en Région bruxelloise), se retrouve dans les objectifs et le plan des gouvernement et parlement de la Flandre officielle.

La sous-nationalité flamande ou wallonne à Bruxelles en fait partie, en guise d'étape intermédiaire, avant l'incorporation au territoire flamand de la prétendue « capitale de la Flandre », terme de propagande ad hoc.

>>>

L'implantation de « colons flamands » à Bruxelles, moyennant d'atrayantes indemnités de déménagement, s'inscrit dans cette politique d'absorption de la troisième ville francophone du monde, capitale politique de l'Europe, dans la mouvance germanique.

La menace concerne d'évidence la France et la Francophonie internationale en cas d'inertie et de déficience des soutiens diplomatique et matériel à la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Car, en effet, le sommet et le traité de Nice n'ont-ils pas prouvé, si besoin en était, ce que demeurera l'Europe (a fortiori en cas d'élargissement à l'Est) : une association de nations-patries.

Le scepticisme exprimé par Serge Dassault est raisonnable : *On ne fera jamais une fédération européenne, tout simplement parce que personne n'en veut. En outre, les Anglais se moquent de l'Europe ; ce qui compte pour eux, c'est leur intérêt ; les Allemands veulent l'Europe pour en être les patrons* (3).

A cet égard, quelques observations s'imposent.

Ce n'est pas fortuit si la Belgique, par la voix de son premier ministre « thiois », s'est alignée sur les positions allemandes et suédoises en faveur de l'extension orientale de l'UE. Il est clair que l'élargissement à l'Est (*Drang nach Ost*) sert leurs dessins culturels et économiques, et la sensibilité germanique des Flamands explique leur tropisme naturel. Le décentrement de l'Europe vers Berlin n'est guère neutre et fera problème à terme.

L'ancrage francophone de Bruxelles en prend d'autant plus de relief dans une vision géopolitique de l'avenir. L'essayiste Philippe Muray ne voit-il pas, très justement, combien déjà l' 'ordre européen' se convertit de manière partielle aux 'valeurs du Nord', c'est-à-dire à la rationalité protestante et marchande, l'Europe ne pouvant, dès lors, se faire qu'au prix de l'effacement de la latinité et des nations méditerranéennes (4).

Pourtant on ne bâtira pas l'Europe sur des déséquilibres culturels et économiques et une quelconque hégémonie. Dernière observation permettant d'expliquer les divergences franco-allemandes, la France en faveur d'une Europe intergouvernementale, l'Allemagne pour un modèle fédéralisé.

Le poids démographique de l'Allemagne, et demain son influence économique et politique sur les Etats de l'Europe centrale et orientale - elle est historique - font déjà comprendre sa position.

Un aspect culturel plus subtil peut expliquer l'attitude allemande, sachant sa tradition historique de principautés et de *Länder* confédérés, mais - élément crucial - dans une culture allemande tout à fait homogène, la nation allemande précédant l'Etat. La même homogénéité culturelle a été enregistrée par Louis Chauvel en Grande-Bretagne,

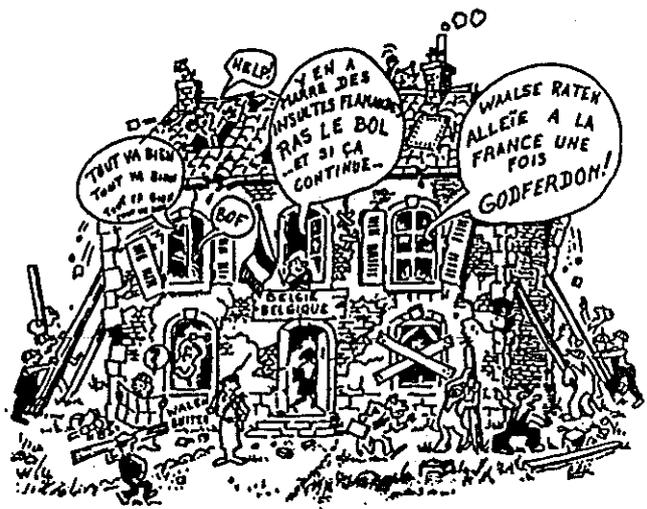
les valeurs écossaises et galloises n'étant pas substantiellement différentes de celles des Anglais.

Par contre, la France centralisée et jacobine est très diverse, presque autant que l'Italie, l'Espagne et le Portugal. L'enquête scientifique, sur la base de pas moins de 77 indices de diversité inter-régionale, a démontré que les Français et les Belges wallons et bruxellois s'assemblent (5). Non les Flamands.

Georges Sarre, du Mouvement des Citoyens, évoquant les enjeux de la Charte européenne des droits fondamentaux, rappelle que *pour faire l'Europe fédérale, il faut défaire les nations* (6). Hypothèse irréaliste que, très heureusement, le Président Chirac et le premier ministre Blair n'entendent pas envisager, réaffirmant de concert au sommet franco-britannique du 9 février que l'UE sera une *Fédération d'Etats-nations*.

Il n'est, par ailleurs, pas bon d'entretenir l'illusion que l'UE, surtout dans une perspective d'élargissement, se consolidera sur l'axe franco-allemand en négligeant l'apport rééquilibrant nécessaire du Royaume-Uni au nord et de l'Italie au sud.

Dans cette Europe des nations, on voit immédiatement l'alliance naturelle et le rôle à jouer, aux côtés de la France, de la Wallonie et de Bruxelles, terres les plus septentrionales sur la limes de la Francité. L'évolution confédérale de la Belgique permettra heureusement de se dégager, à terme plus ou moins rapproché, de l'énorme pesanteur flamingante de ce pays et du carcan du Bénélux, sorte d'Amalgame 1815 - Grande Néerlande, la minorité francophone y jouant les utilités.



Du « fédéralisme d'union »
au confédéralisme de désunion

LA BELGIQUE DEJA CONFEDERALE

La réalité des peuples finit toujours par l'emporter. Aujourd'hui, il y a un grand progrès. Les médias francophones les plus belgicistes annoncent, sans plus d'états d'âme, le « confédéralisme belge ».

La Confédération des Etats flamand et wallon était pourtant déjà en germe dans la première réforme constitutionnelle de 1970. Les trois réformes qui ont suivi (1980, 1988, 1993) ont institué un confédéralisme de fait sous le couvert d'un fédéralisme nominal.

La réforme de la St-Michel, en 1993, consacre la Monarchie flamando-wallonne, émule de l'ère du compromis de la Monarchie austro-hongroise (1867-1914) On sait ce qu'il en advint, ce qui fit dire en Belgique que le pays se trouvait dans l'antichambre du séparatisme.

L'éminent constitutionnaliste Francis Delpérée, professeur à l'UCL, parle d'un *ver confédéraliste dans le fruit* à l'analyse du 5^e projet de réforme institutionnelle (St-Polycarpe). Veut-il faire croire qu'auparavant, ignorant l'Histoire et l'influence croissante de l'intelligentsia et des divers groupes de pression flamands et wallons, il n'avait pas compris l'objectif et la dynamique de dissociation en vigueur depuis les années '50 ?

Son confrère F. Dassetto lui aura exposé ce qu'il livrait au journal *Le Soir* en juillet 1998 : *Les situations de vie commune, qu'il s'agisse d'une famille, d'une ville, d'un pays, ne peuvent pas se bâtir uniquement sur la base d'échanges utilitaires, fragmentaires, ponctuels. Il importe d'établir un lien qui découle de don et de contre-don. Il s'agit de faire quelque chose pour l'autre de telle sorte que l'autre soit amené à (devoir) faire quelque chose pour moi.*

Dans les relations entre les entités flamande et francophone, l'idée de don et de contre-don a été remplacée progressivement au niveau de la logique politique par celle de razzia et contre-razzia, cette logique sociale qui régissait les relations entre tribus bédouines. Pris dans cette logique, régulée quelque peu par le cheikh fédéral, les hommes politiques ont des difficultés à penser, à nommer le « nous » constitutif d'une Belgique. Les jeunes générations deviennent les héros flamands ou wallons des razzias à venir.

SORTIR DU MARAIS DES MALENTENDUS

Evitons les malentendus découlant de la confusion, entretenue dans le « marais belge », entre les concepts d'Etat fédéral et de confédération vers quoi la Belgique évolue à grands pas. Paul Sabourin, professeur de Droit public à l'Université de Paris V, précise les choses (7) :

La Confédération est une alliance entre Etats dont la base constitutive est le traité. C'est un modèle instable, qui a pour but de faciliter la collaboration entre Etats, chacun pouvant, à volonté, en sortir.

La Fédération (Etat fédéral) est un Etat composé de plusieurs collectivités politiques (les Etats fédérés) auxquels la Fédération se superpose. La Constitution fédérale répartit les compétences entre l'Etat fédéral et les membres

Mais Francis Delpérée d'ajouter, dans son étude sur le fédéralisme en Europe (8), les conditions quintessentielles de l'Etat fédéral. Citons : *L'Etat fédéral garde une place centrale dans le processus de décision communautaire. L'Etat fédéral ne peut se contenter d'être le porte-voix des collectivités fédérées. Il doit développer des stratégies d'intérêt commun.*

Quelques-unes des institutions les plus caractéristiques de l'Etat fédéral - le chef de l'Etat, le pouvoir constituant, la juridiction institutionnelle - remplissent une fonction éminente. Pour ne pas dire transcendante. Il revient à ces autorités de se situer au-dessus de la somme des intérêts fédérés. Il importe qu'elles se situent dans une perspective globalisante, et d'être attentives au bon fonctionnement de l'ensemble étatique.

En bref, il n'est pas d'Etat fédéral sans volonté de fédérer et sans pouvoir fédératif prééminent. On comprend dès lors les émotions du constitutionnaliste F. Delpérée qui se veut fédéraliste, exprimées dans *Le Soir* du 8/2/01, car aujourd'hui déjà les conditions de la survie de la Belgique sous forme d'Etat fédéral font totalement défaut.

La démarche confédérale critiquée par le juriste, et qui a conduit à l'accord gouvernemental de la St-Polycarpe en janvier, correspond à la fois au système centrifuge, dualiste et antagoniste institué dans les textes, et à la fiction trompeusement entretenue d'une « volonté et loyauté fédérales » tout à fait démenties par les décisions et comportements politiques les plus récents.

Autre observation capitale : le royaume de Belgique est condamné à disparaître comme tout Etat de droit substantiellement incapable - ce qui apparaît être le cas - de faire respecter sa propre Constitution, la prééminence des normes fédérales et les droits démocratiques de l'homme et des minorités.

L'affaire de l'étouffement des Francophones et de leur culture dans les communes à statut constitutionnel spécial et celle du projet inconstitutionnel de régionalisation des lois provinciale et communale, en sont les signes précurseurs éblouissants.

Ce n'est pas un hasard si la Belgique, prétendument fédérale, a préféré instituer une Cour d'arbitrage, enceinte de marchandage politique entre la Flandre et la Wallonie, pour échapper au contrôle juridictionnel d'une Cour fédérale constitutionnelle, garante de l'unité de l'Etat. Faute de nation belge, il n'y a aucun parti national sur tout l'échiquier politique. Toutes les fédérations sportives se fracturent.

VERS LE DIVORCE, SUBREPTICEMENT

Le processus de désintégration de la Belgique s'accélère. Certes, il est encore occulté par les médias, principalement francophones, et freiné quelque peu par le cercle nobiliaire et de bourgeoisie d'affaires, héritier des bourgeoisies francophones (flamandes, bruxelloises et wallonnes) qui firent la Monarchie Cobourg (1830-1939). Mais quelques nouveaux événements, et ce ne seront pas les derniers, montrent toute la fragilité de cette résistance d'arrière-garde. Ils sont d'importance diverse, mais tous éminemment révélateurs de la désunion congénitale.

La conquête de Bruxelles ou l'ultime grand combat flamingant.

Les déclarations du ministre-président flamand P. Dewael et les revendications flamandes remettent en cause le statut de la Région bruxelloise et le jeu des règles démocratiques au détriment de ses habitants par le biais d'une représentation flamande artificielle au niveau régional mais aussi communal. Elles constituent un *casus belli*. Leur acceptation à la « petite Corée bruxelloise » moyennant le simple retrait de circulaires flamandes dans les communes francophones de la périphérie serait d'évidence un défavorable et stupide jeu de dupes.

La question clé : Les Wallons et les Bruxellois, solidaires dans le verbe, vont-ils cependant à nouveau adopter la reculade comme mode de gouvernement ? Si tel devait être le cas, le problème du Grand-Bruxelles, loin d'être réglé, s'exacerberait plus tard. Il faudra bien reconnaître, sous peine de rébellion populaire, le droit à l'auto-détermination de la population de cette Région centrale spécifique conformément à l'un des deux grands principes du droit international. Ne vaudrait-il pas mieux, d'ailleurs, anticiper sur ce plan, compte tenu de l'acharnement flamingant ?

Le sabotage du Parquet de Bruxelles.

Le déficit d'effectifs y atteint 25 % et est gravement préjudiciable à la Justice ; blocage flamand qui impose, contre toute réalité sociologique à Bruxelles, 2/3 de bilingues légaux ! Qui ose encore traiter les problèmes communautaires d'épiphénomène ne touchant pas à la vie des gens ?

La suppression de l'Ordre national des avocats.

Votée en janvier sous pression flamande, la loi autonome l'Ordre flamand et l'Ordre francophone, et institue - schéma confédéral - deux instances de concertation et de règlement de conflit.

La défédéralisation de la gestion de la Commission des régularisations des immigrés.

Sous pression flamande, le Président francophone de la commission ne sera plus, pratiquement, le patron et n'assurera plus l'unité de la jurisprudence des chambres wallonnes et flamandes.

La violation par l'Accord de la St-Eloi de décembre 1999 de la loi spéciale de financement des Communautés,

texte-clé de l'édifice fédéral : sous la pression des partis flamands, la répartition des dotations budgétaires favorables à l'Enseignement de la Communauté française, applicable par la loi spéciale à partir de 1999, se trouve reportée illégalement d'un an au détriment des écoles francophones.

La régionalisation accentuée des impôts et taxes.

Suivant la revendication majeure de la Flandre, les derniers accords gouvernementaux ont fait sauter, quoi qu'en disent les voix officielles, le verrou fédéral. La voie du confédéralisme se trouve consacrée. La compétition fiscale et les délocalisations au profit de la Flandre riche se profilent à l'horizon. *Forza Fiandra !*

La scission de la Sécurité sociale, malgré les déclarations anesthésiantes, suivra ; la Flandre est devenue totalement indifférente au sort des Wallons.

La régionalisation de la loi et de la tutelle des provinces et des communes.

Outre la violation des droits constitutionnels et individuels des francophones de la périphérie bruxelloise - toujours non sanctionnée - le projet est clairement celui d'une Confédération d'Etats. Il permet de créer des statuts politiques différents de Région à Région, souligne le professeur Delpérée, et de vider de sa substance la « citoyenneté belge ».

Événement hautement symbolique de la fracture et de la Confédération.

Après le *Walen buiten* de 1968, l'Université catholique de Louvain francophone, évincée de son siège historique, se réjouit (!) de fêter avec la *KUL*, sa concurrente flamande, les 575 ans de l'institution. Elles éditeront un timbre anniversaire et présenteront une exposition-promenade dans les deux villes sous le titre combien significatif « *Leuven / Louvain-la-Neuve. Aller - Retour / Kennis maken* (faire connaissance) » !

La séparation de corps et d'esprit s'approfondit. Le divorce s'ensuivra. La Wallonie et Bruxelles - ville libre internationale - ont la chance d'être le prolongement naturel et culturel de la France. La nostalgie 'belgicaine' mène dans l'impasse. On ne fait pas l'Histoire à reculons.

Marc DE MIDDELEER

(1) *Le Soir*, 4/12/2000.

(2) *Le Monde, Dossiers et documents*, janvier 2001.

(3) *Le Figaro Magazine*, 16/12/2000.

(4) id.

(5) H. Mendras, *L'Europe des Européens* - Folio/Gallimard, 1997.

(6) *Le Figaro*, 16/7/2000.

(7) P. Sabourin, *Les nationalismes européens*, PUF, Que sais-je ?, n° 3085.

(8) F. Delpérée, *Le fédéralisme en Europe*, PUF, Que sais-je ?, n° 1953.

CHRONIQUE DE LA BELGIQUE DERNIERE

...Seul dans le parc de l'ancienne commanderie de Villers-le-Temple, Charles Michelet, effondré sur un banc, priait. Les périodes de crise ne sont-elles pas favorables aux remises à plat, aux refondations ? Il était temps de faire le point. En 52 avant Jésus-Christ, la colonisation romaine créait en Gaule une Belgique Première et une Belgique Seconde ; les insurgés brabançons et romantiques de 1790 inventèrent une éphémère Belgique Troisième ; en 1830, la *Muette de Portici* accoucha en musique d'une Belgique Quatrième ; Henri Pirenne, historien officiel du jeune royaume léopoldien, reconstitua une Belgique idéale de type quintessentielle que l'on peut étymologiquement qualifier de Belgique Cinquième... Où en était la numérotation des Belges en ce matin radieux du 26 août 2022... Belgique Sixième, Septième, Huitième, Belgique Dernière ?... Outre ces questions d'arithmétique, trois problèmes tourmentaient Charles Michelet. Premièrement, devait-il, oui ou non, céder aux avances de la jeune députée Lily Derouette dont on prétendait qu'elle avait la poitrine aussi généreuse que le socialisme ? Ses audaces vestimentaires et son goût sûr pour les jeux à la Bourse constituaient-ils un véritable empêchement à une union durable et féconde ? La différence d'âge était-elle vraiment rédhibitoire ? De cette union, rêva Charles dans ce moment de grosse fatigue, pourrait naître une nouvelle dynastie belge : les Michérides, incarnation du socialisme libéral et du libéralisme social. Que dirait papa s'il était là ? Deuxième sujet de tourment : l'avenir de son fils. Tous les pères comprendront ce souci. Troisième tourment : Didier Rouders, ce jeune et ambitieux député qui lui téléphonait sans arrêt, interrompait les réunions, lui barrait le chemin dans les allées de l'Elysette pour lui demander s'il n'avait « toujours rien pour sa sœur ». Charles Michelet priait, la tête dans les mains.

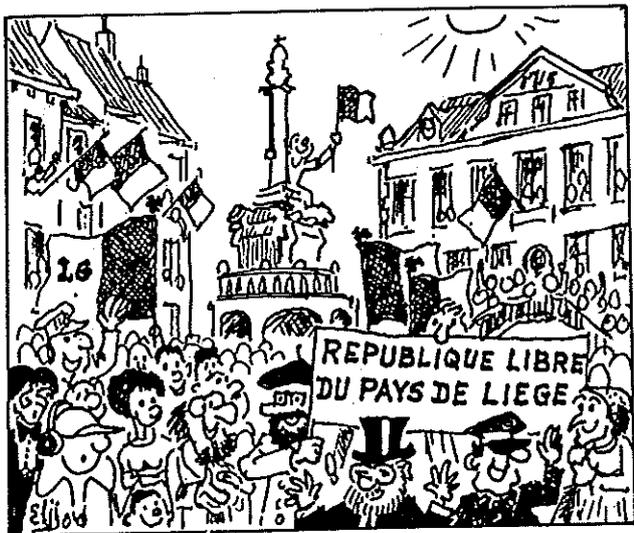
Dieu, qui aime les brebis égarées et qui se déplace parfois en personne pour les retrouver, Dieu, donc, exauça sa prière : 1° Charles serait délivré de l'aguichante Lily, 2° son fils Louis-Charles serait secrétaire d'Etat dans un prochain gouvernement d'union nationale, peut-être un jour roi, 3° la sœur de Didier aurait un emploi stable. Fortifié par ce contact avec l'infini, Charles Michelet se recomposa un visage neuf et entra dans la salle de réunion où le destin de son pays allait se sceller. Il ne faisait aucun doute que le départ des Liégeois allait entraîner la Belgique nouvelle dans une guerre civile aux conséquences incalculables et qu'après la fuite du roi Philippe en Espagne, l'instauration d'une République belge allait bientôt s'imposer à tous. De fait, les Liégeois mirent leur menace à exécution : ils quittèrent le gouvernement belge et restaurèrent la Principauté de Liège. Comme une réplique instantanée à ce qui ne semblait encore qu'une nouvelle provocation liégeoise, une République des Etats Belges Unis et Souverains (ou Rébus) fut proclamée le 27 septembre 2022 au balcon de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. La plupart des journaux de cette ville parlèrent d'une

renaissance historique, quelques éditorialistes en appelèrent à l'âme de saint Baudouin, au grand passé bourguignon et lotharingien, et il y eut un grand concours de foule au feu d'artifice tiré le soir même sur le Mont des Arts. La première décision de la nouvelle république fut d'ériger sur la Grand'Place de Bruxelles un mausolée destiné à abriter le corps embaumé d'Arsène Hulot, patriarche de la nation, qui reposait depuis vingt ans dans une cave de la Maison du Peuple aménagée en crypte. Le parti anarchiste bruxellois obtint qu'une devise fût gravée sur le fronton du mausolée : IN EOS PLENA GVLA CACO ; elle résumait la fine pointe de la pensée du grand homme sur le sort qu'il réservait à ses ennemis, qui étaient forcément ceux de la liberté. On donna la préférence au latin sur la langue vulgaire, pour la simple raison qu'il faisait plus chic sur un mausolée et qu'en 2022, plus personne ne le comprenait.

Sur ces entrefaites, les Liégeois avaient instauré une « République Libre du Pays de Liège » et noué sans délai des relations diplomatiques et militaires avec la France. L'Union européenne accepta ces réaménagements pourvu que les règles de la concurrence commerciale n'en souffrissent point, ce qui fut le cas. Les pays voisins mandèrent à Liège des ambassadeurs de qualité et Rome désigna le cardinal Léonardo comme nonce apostolique. Dans le même temps, le pape nomma évêque de Liège un humble curé de village qui n'avait pas trente-cinq ans et dont les seuls mérites étaient de savoir prier le chapelet, d'aimer les pauvres et de dire proprement la messe. Son seul défaut était qu'il ne pouvait s'empêcher de jurer en wallon lorsqu'une forte émotion inhibait son français. Le peuple lui pardonna cette légère entrave à la sainteté dès le jour de son intronisation officielle quand il s'exclama, en contemplant le cadeau de bienvenue qu'une petite fille effarouchée venait de lui tendre : « *Nom di dju, qué bè cîbwé-re !* ».

A Liège en liesse, le 18 août devint jour de Fête Nationale, le rouge et l'or flottèrent joyeusement aux édifices publics, le *Valeureux Liégeois*, déclaré hymne national, fut chanté chaque matin dans les écoles et le nouvel évêque de Liège, en souvenir du passé épiscopal, se vit octroyer un siège d'honneur au Conseil de la Cité. Universitaires, décideurs politiques, petit peuple des rues, artistes... tous les Liégeois jetèrent leur énergie et leur créativité dans la reconstruction de leur pays. Une effervescence extraordinaire s'empara des Liégeois, toujours prompts à s'enflammer pour leur patrie. En moins de trois ans, la nouvelle République liégeoise s'imposa à l'Europe et au monde comme un modèle d'Etat-nation moderne, dynamique et convivial. Le supplément culturel du *New York Times* du 13 janvier 2025 publia un article retentissant sur la « liegemanía » : on se meublait liégeois, on s'habillait liégeois, on cuisinait liégeois. En février de la même année, les crues de la Meuse et les dégâts qu'elles produisirent, donnèrent à la solidarité liégeoise l'occasion

de s'exprimer d'une manière éclatante. Cette épreuve raffermirait, s'il était besoin, la cohésion nationale ; elle fit bien plus. Au lieu de rehausser les berges du fleuve, les Liégeois aménagèrent le centre de leur ville pour que la Meuse y retrouvât l'espace naturel d'où elle avait été chassée deux siècles plus tôt. De gigantesques travaux d'aménagement, financés en partie par une souscription populaire, furent menés à bien en un temps record : on traça des avenues, on jeta des ponts, on planta des allées d'arbres.



Bientôt la Meuse, retrouvant son ancien lit, s'y répandit sereinement, voluptueusement et s'enroula dans le cœur de la ville comme un chat dans son panier.

On rebaptisa les noms des rues en « île », « pont », « berge », « bief » et « quai ».

L'ancienne cathédrale Saint-Lambert fut rebâtie sur son site d'origine à l'échelle 1/3. Les plus grands artistes et une foule d'ouvriers qualifiés, accourus de toute l'Europe, contribuèrent à l'édification de ce que les Liégeois considéraient comme « la plus petite cathédrale du monde ».

On lança un funiculaire sur les coteaux de Païenporte pour hisser les touristes au sommet de la Citadelle d'où ils pouvaient admirer les paresseuses déambulations du fleuve à travers la Cité et les scintillements argentés que, de leur écriin de tuiles, ses admirables méandres jetaient vers le ciel.

Il était du dernier chic de se faire photographier à côté de « Jean-Denys », le gros bourdon qui sonnait les heures de la vie liégeoise, de revêtir le sarrau cintré ou de déambuler le soir, bras dessus, bras dessous avec sa belle, sur les quais du boulevard de la Sauvenière en regardant, sous les frondaisons des platanes, les bateaux-mouches glisser sur la Meuse.

Jamais, semble-t-il, les Liégeois n'avaient été plus heureux. Jusqu'au jour où...

Pierre-René MÉLON

BREVE

100% DE FRANÇAIS EN WALLONIE

La nouvelle est tombée sans susciter les commentaires qu'elle mérite. Selon M. Patrick Weil, historien à la Sorbonne et chercheur au CNRS, le code civil français (article 21-19, section 5) autoriserait les ressortissants d'un territoire ayant été un moment sous administration française à déposer une demande de naturalisation immédiate sans attendre le délai de 5 ans de séjour sur le territoire de l'actuelle République française.

Nous savons que, de 1795 à 1814, la République puis l'Empire français comprenaient notamment le territoire de la Belgique actuelle. Les frontières de l'Empire napoléonien ayant été confirmées par plusieurs accords internationaux (Campoformio 1797, Lunéville 1801), les Belges et donc les Wallons ont joui légalement de la qualité de Français pendant cette trop brève période.

En vertu du code civil français, ces deux décennies de citoyenneté française suffiraient à autoriser les Wallons à demander leur naturalisation immédiate, tout comme les Bruxellois et les Francophones de Flandre...

Dans un avenir proche, la Wallonie pourrait donc compter 100 % de Français et la moitié des Belges pourraient fêter le 14 juillet. Chiche !

* * *

A toutes fins utiles :

Ambassade de France : 65, rue Ducale - 1000 Bruxelles, <http://www.ambafrance.be>

Consulat général de France à Liège : 1, rue Saint-Remy - 4000 Liège, <http://users.skynet.be/consulfrance.liege>

Consulat général de France à Anvers : 24, Bosmanslei - 2018 Antwerpen.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

UNE DIMENSION MECONNUE : L'ESPACE SCIENCES

Aux côtés de l'espace langue française, dans les organisations internationales de l'espace économique sur les cinq Continents, de l'espace social-santé - examinés précédemment - d'autres dimensions de la Francophonie demeurent généralement ignorées : l'espace juridique, la pédagogie, les nouvelles technologies, la communication, le sport.

Avec l'espace Sciences, que nous abordons ici (1), cette vue panoramique révèle les multiples facettes de la Francophonie qui touchent tous les secteurs essentiels d'aujourd'hui et demain. Le domaine culturel, important, n'est pas la seule aire d'action de la Francophonie comme on le croit souvent à tort. Pour nous, membres modestes de la communauté Wallonie-Bruxelles, toutes ces ouvertures sur l'ensemble du monde nous offrent des ressources internationales privilégiées qui se superposent fort utilement à nos moyens belges fédéraux ex-nationaux, de surcroît aux mains flamandes pour la plupart... Cultiver la Francophonie, c'est sortir du confinement qui nous restreint à l'ombre de nos petits clochers, limites caduques, dérisoires et stérilisantes.

Voyons l'état des sciences et des techniques dans les pays en développement de langue française sous les divers aspects impliquant la Francophonie.

L'usage du français s'est généralisé dans tous les colloques internationaux scientifiques, organisés dans 19 de ces États depuis 1995. Un seul a adopté l'anglais comme langue unique de travail, et un autre, sa seule langue nationale. Pour les 17 autres, le français était soit seul présent (cinq cas), soit avec une langue nationale ou étrangère (huit cas), soit en traduction (quatre cas). On dénombre également 19 pays où des revues scientifiques d'information sont accessibles soit entièrement, soit partiellement, en français. Parfois, il s'agit de revues françaises importées (Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, République Centrafricaine, Gabon, Liban, Niger), ou éditées sur place directement en français (Cambodge, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Vietnam, Tchad). Au Laos et en Macédoine, le français est présent aux côtés d'autres langues. Il apparaît que le français reste toujours la langue privilégiée du Maghreb et de l'Afrique. Quatre pays membres de l'Agence n'ont de sources scientifiques qu'anglo-saxonnes : le Cameroun, l'Égypte, Dominique et Ste-Lucie. La Pologne produit 725 revues scientifiques (*sic*) dont 85 % en polonais.

Dans le domaine de la recherche, le constat est mitigé : le budget y est parfois nul ou insignifiant, tandis que man-

quent cruellement l'équipement et la formation. Cependant, à l'inverse, une dizaine de pays qui ont le français en partage obtiennent la reconnaissance internationale de la valeur scientifique de leurs travaux, tels le Cameroun, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, Madagascar, le Maroc, Le Niger, le Sénégal. Pour certains domaines spécialisés - les mathématiques, la physique, la chimie, entre autres -, la Pologne, la Macédoine et le Vietnam ont acquis une honorable notoriété. Sans doute, la Recherche vise habituellement des secteurs couvrant leurs besoins économiques ou de développement et repose principalement sur les universités, les ministères et les divers centres spécifiques. La Cameroun consacre ses efforts aux plantes médicinales, à la géologie et aux mines, à l'agronomie et à la zootechnie. La Côte d'Ivoire entretient un Institut important comportant cinq départements et 3000 personnes. La Macédoine, particulièrement intéressée à la sismologie, possède six Instituts avec 600 personnes. Le Niger en a quatre et le Laos, six. D'autres pays, tels la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie, Djibouti, le Tchad et le Vietnam, ont opté pour une structure de type Académie avec, par exemple, l'occupation de 10.000 personnes en Bulgarie, ou l'activité de 900 laboratoires en Pologne.

Trois pays accordent des moyens appréciables à la Recherche : l'Algérie avec douze universités comprenant 55 Instituts et 22 centres de recherche où sont affectés 500 chercheurs ; l'Égypte emploie 4.000 chercheurs dans 9 centres spécialisés ; le Maroc dénombre 12.000 chercheurs attachés, soit aux universités, soit aux structures publiques ou privées appropriées.

L'Agence universitaire de la Francophonie, aux côtés de l'Union européenne, de la Banque mondiale et du PNUD, est en fait toujours présente au niveau de l'aide financière multilatérale en matière de recherche, répartissant ses interventions entre trois fonds spécialisés.

L'état de la science dans les pays francophones du sud est parfois affecté par la « fuite des cerveaux » qui caractérise l'émigration des meilleurs scientifiques vers les pays du nord. Plusieurs facteurs interviennent : l'exercice bridé de leurs compétences, les raisons financières, matérielles, intellectuelles, psychologiques ou sécuritaires. Il s'y détermine trois groupes aux motifs distincts :

■ la modification brutale du cours de leur histoire (Laos, Pologne, Vietnam) provoquant le départ des élites ;

■ la tradition de l'émigration vers des pays riches, ainsi l'Égypte, Haïti, le Liban ;

■ le défaut de formation complète des intellectuels et l'absence de conditions décentes d'exercice professionnel, dans plusieurs pays d'Afrique et de l'Océan Indien ;

Il faut également citer le Canada dont les élites (médecine et santé, principalement) émigrent trop volontiers vers les Etats-Unis qui leur offrent des salaires plus élevés et un meilleur environnement scientifique.

L'espace Sciences occupe une place mieux qu'honorable parmi les objectifs permanents poursuivis par les pays membres de la Francophonie.

Le saviez-vous ?

Pierre BERTRAND
Sénateur honoraire

(1) Source : *État de la Francophonie dans le monde* - 1999



LA BELGIQUE IMPERTINENTE

Comprendre la Belgique pour deviner l'Europe
par François Bordes et Gonzague de Pirey (1)

Ingénieurs des corps techniques de l'Etat français, les auteurs de l'essai susmentionné témoignent, jusqu'à la caricature, de la faculté qu'ont certains observateurs, peut-être bien intentionnés mais très mal informés quant à la 'réalité belge' (2), de gober les pires préjugés flamando-belgicains et de les restituer avec autant de morgue envers la Wallonie que d'approximation scientifique.

Consacrant respectivement deux pages et deux fois une page à célébrer les villes d'Anvers, de Gand et de Bruges (pp. 11-15), MM. F. Bordes et G. de Pirey n'affectent respectivement que deux fois sept et cinq lignes (!) pour évoquer le « charme des petites villes (wallonnes) » (*sic*) que sont à leurs yeux Namur, Liège et Charleroi (p. 20). D'emblée, le ton est donné, d'autant que c'est tout un chapitre de neuf pages que les auteurs sacrifient à Bruxelles (pp. 25-33). Quant à l'histoire de Belgique, elle est, comme il se doit, dans une perspective à vrai dire plus 'pirennesque' que pirennienne, réduite à celle du comté de Flandre et du duché de Brabant (pp. 81-89) ; à lire nos ingénieurs, on ne comprend d'ailleurs pas pourquoi la date anniversaire de la mythique bataille des Eperons d'or, « symbole pour tous les Belges (...) de l'insoumission face à l'arrogance des envahisseurs » (p. 92, je souligne), n'a pas été choisie comme fête nationale !

Qualifiant, sans rire, les Flamands de « classe politiquement dominée au XIXe siècle », (*sic*) (p. 46), les auteurs vantent leur courage, leur dynamisme, leur esprit d'entreprise et leur aptitude au travail, en tant qu'ils seraient au fondement du « miracle économique » (p. 44) qu'a connu leur région au cours du XXe siècle, tandis que la Wallonie subissait un long déclin, dont nos ingénieurs, faussement désolés et fatalistes, n'aperçoivent pas la fin (la main-d'œuvre wallonne manquerait dramatiquement, selon eux, de qualification et de motivation...) (p. 45). Paraissant confondre le peuple wallon avec la bourgeoisie belge francophone, 'wallon' et 'francophone', F. Bordes et G. de Pirey avouent en outre comprendre, tout en souhaitant qu'elle se modère, la volonté de revanche des Flamands, désormais politiquement et économiquement dominants, envers les *Walen...* (pp. 46-47).

Sans prendre conscience qu'ils se contredisent, nos ingénieurs observent, quarante pages plus loin, que « le pou-

voir économique en Belgique demeure entre les mains des grandes familles », dont les « Bauhel » (*sic*). Quelques « petits nouveaux » ont toutefois émergé, tel Albert Frère, petit bourgeois récemment anobli que les auteurs louent pour avoir prévu « avant les autres barons de l'industrie le déclin *inévitabile* de la Wallonie » (pp. 103-104, je souligne), autrement dit pour s'être débarrassé de la sidérurgie wallonne comme d'une vieille chaussette après en avoir avidement sucé le sang. Notons, au passage, l'emploi par les auteurs de l'adjectif « *inévitabile* » pour qualifier le déclin de la Wallonie ; c'est tout simplement odieux, tout comme il est de la plus 'crasse' malhonnêteté - mais sans doute s'agit-il plus d'ignorance et de bêtise que de méchanceté - de passer sous silence les différentes raisons, notamment politiques et financières (minorisation politique et désinvestissement financier), qui expliquent ce même déclin, déclin par conséquent aussi résistible que l'ascension d'Arturo Ui !

A feuilleter cet écoeurant condensé de belgitude aux accents nostalgiques (3), une question s'impose, brûlante : comment, diantre, les presses d'une institution aussi prestigieuse que l'Ecole des Mines ont-elles pu éditer pareil brouillon farci d'inepties, plein de condescendance et de mépris pour la Wallonie ?

Boris COUNE

(1) Paris, Les Presses de l'Ecole des Mines, 2000, 112 pp.

(2) Dont le système fédéral est qualifié, air connu mais sonnante toujours aussi faux, de « parfait 'laboratoire' européen » (*op. cit.*, p. 4 de couverture), d'où le sous-titre de l'ouvrage.

(3) François Bordes et Gonzague de Pirey, faisant enfin preuve d'un peu de lucidité, ne semblent, en effet, guère optimistes quant à la pérennité de la Belgique en tant qu'Etat, dans une Europe en voie de construction et de régionalisation (*cf. op. cit.*, pp. 111-112).

Un autre regard sur l'Histoire du sentiment national belge « LE RÉUNIONISTE DU TYPE LE PLUS COURANT »

« Le réunioniste du type le plus courant est un homme qui considère la Belgique indépendante comme un non-sens, une impossibilité, et qui regarde la réunion comme le seul moyen de sauver l'industrie belge de la faillite. Mais il est un autre réunioniste qui, tout en s'accordant avec le premier pour déclarer l'Etat belge non viable, songe surtout à l'aspect politique du problème. La Belgique lui apparaît comme un petit pays faible, mal préparé à la vie indépendante, incapable de se faire respecter par l'Europe. Pareil pays ne pourra jamais mener qu'une existence précaire, toujours à la merci du lendemain. »

Tel est, selon Jean STENGERS, la définition du réunioniste en 1830. Au-delà de la curiosité anecdotique, cette définition reste d'une étonnante actualité. Si ce n'est que le danger s'est déplacé de l'extérieur vers l'intérieur du pays...

Je ne peux que vous conseiller la lecture de cet ouvrage, ne serait-ce que pour mieux s'informer sur une version contradictoire des thèses défendues dans *Wallonie-France*. On y apprend, entre autres, que sans l'intervention des Alliés en 1814, le sentiment national belge se serait très certainement dissous dans le cadre de notre appartenance à la France.

A travers ce livre, on se rend compte à quel point ce sentiment d'appartenance nationale est fluctuant et se modifie en fonction des multiples pérégrinations de l'histoire. Sont ainsi cités les exemples de la région de Lille, du grand duché de Luxembourg, voire même de la principauté de Liège. A ce sujet, comme chez les autres historiens unitaristes, il est curieux de constater combien il leur est nécessaire d'occulter le passé d'une région qui représentait plus du tiers du territoire de la Wallonie actuelle, pour cause de non-conformisme à la thèse initiale défendue (la Belgique unie et souveraine à travers les siècles ou son sentiment national).

Dernière remarque, pertinente celle-là, concernant la région liégeoise. Les Liégeois ne seraient assimilés à des Wallons que depuis la période hollandaise (1814). Avant, puisque leur destin n'était pas lié au reste de la Wallonie, on les distinguait des Wallons !

On nous aurait donc menti ! Nous ne serions pas des Wallons depuis toujours ? Peut-être ne serions-nous même pas belges depuis Jules César (De tous les peuples de la Gaule...)

Eric SMETS

LA FIN DE LA BELGIQUE DE MON GRAND-PERE

Par un curieux hasard linguistique, on remarquera que les Flamands sont séparatistes et que les Wallons sont rattachistes. Au delà du jeu de mots, c'est toute la différence de conception de société qui s'exprime dans ces termes. Là où les premiers veulent se replier sur eux-mêmes afin de magnifier leur propre culture, - quitte à aller à l'encontre de certaines directives européennes : protection des minorités, droit de vote des étrangers, etc. - les seconds souhaitent s'ouvrir à un destin plus grand, à aller à la rencontre de l'autre. Cette schématisation est un bon résumé de la situation. Mais ce n'est pas aussi simple, la Belgique n'est-elle pas le pays du surréalisme...

Tous les voyants institutionnels nous montrent que, sous l'influence du mouvement flamand, nous nous dirigeons vers le séparatisme. Les seules questions restantes étant *quand* et *comment*. Au vu de ce qui s'est passé depuis la création de la Belgique, on peut répondre de façon plus ou moins précise : au moment et de la façon qui seront les plus favorables à la Flandre ! Depuis plus de 100 ans, au

fil des revendications flamandes, c'est le Nord du pays qui mène la Belgique, le mouvement wallon ne réagissant malheureusement qu'au coup par coup, incapable d'anticiper les crises. A force de refuser l'affrontement et de reculer, même pas à pas, la Wallonie a fini par se retrouver dans une impasse, exactement là où le mouvement flamand désirait qu'elle aille.

Si nous comprenons et pouvons approuver la volonté flamande de s'émanciper et de s'affirmer, nous ne pouvons accepter que cela ne se fasse qu'à nos propres dépens. Une nation qui ne pourrait exister qu'en opposition à une autre sera toujours quelque part en manque d'identité. Si les Flamands ont un sentiment d'appartenance à une nation, la Flandre et non la Belgique qui n'est qu'un Etat, les Wallons, reconnaissons-le, n'ont pas de sentiment équivalent. On peut même dire que les Wallons ne sont belges que par soustraction. N'étant ni Flamands, ni Bruxellois, ne se sentent pas particulièrement

rement appartenir à une nation wallonne, ils sont plutôt attachés à la fois à une de ses composantes locales (Liégeois, Namurois, Carolos...) et à une culture romane commune. Il n'y a pas de sentiment national wallon car il n'y a pas de nation wallonne, tant au sens linguistique que culturel ou historique. La seule nation qui répond à ces critères porte un nom, c'est la France.

La bourgeoisie de 1830, pour maintenir ses privilèges, nous a privés du rattachement à cette nation. Pour justifier cet état de fait, on nous a volé notre histoire, la remplaçant par une vision tronquée (on a discrètement escamoté la riche histoire de la principauté de Liège pour cause de non-conformisme avec la version officielle) et unitariste d'une Belgique séculaire remontant à Jules César (*De tous les peuples de la Gaule...*). Tout le début de l'histoire de la Belgique d'après 1830 doit se comprendre comme faisant partie d'une politique menée dans le but de se distancier de la France et de l'influence qu'elle exerçait - et exerce encore - sur notre vie quotidienne. Tout, dans notre culture, est français, même si nos élus essayent actuellement de remplacer ce terme par francophone. Quelle hérésie que de parler de littérature francophone de Belgique par exemple ! Nous parlons, nous écrivons, nous pensons, nous rêvons en français ! Et s'il existe quelques particularités spécifiques à nos régions, il en est de même pour toutes les régions de France. Cette diversité est la source même de la richesse de cette culture commune.

Cette culture, nos aïeux l'ont défendue en refusant le bilinguisme au début du siècle. Pour eux, l'utilisation de la langue française était le symbole d'une certaine évolution sociale. N'ayant pu nous obliger à embrasser leur langue et leur culture, les Flamands ont œuvré à protéger leur territoire (fixation définitive de la frontière linguistique) et à bétonner l'utilisation des langues. Ces revendications, ces décisions, ces obligations légales obtenues par le mouvement flamand au fil des ans, doivent être comprises dans un but de sauvegarde d'une culture menacée par l'attrait toujours très puissant du français.

Pour magnifier sa propre culture, la nation flamande n'a eu de cesse de se mettre en évidence en se plaçant en opposition avec le sud du pays. Forts de leur majorité numérique depuis l'instauration du suffrage universel, les nationalistes flamands ont cherché à discréditer l'image et l'identité wallonnes, au point d'imposer leur vision réductrice au sein même de nos populations. L'exaspération des Wallons face aux exagérations du flamingantisme est justifiée et ne date pas d'hier. Bien sûr, nous ne vivons pas - encore - dans un pays strictement dominé par la Flandre, mais dans un Etat dont une des composantes, forte de sa majorité, a détourné, au fil des ans, à son profit, la plus grosse partie des moyens de développement. Cette triste constatation n'est pas récente, elle se répète sans coup de contestations - depuis le début du siècle.

Extrait d'une affichette de 1912 des Ligues Wallonnes dénonçant le « déséquilibre » entre le pourcentage de

volontaires wallons en 1830 et les dépenses publiques consenties pour la Flandre.

« *Wallons, c'est en grande partie à vous que la Belgique doit son indépendance. Est-ce pour vous récompenser que tous les avantages vont aux flamingants ?* Lisez

Contributions en 1909 :	Wallonie	Région flamande
	156 millions	143 millions
<i>Dépenses extraordinaires</i>		
Travaux publics en 1910	10 millions	48 millions
Chemins de fer	0	34 millions
Canaux - rivières		
1830 - 1906	105 millions	177 millions
Ports et côtes	0	273 millions

Extrait de la seconde des trois Conclusions générales d'un rapport au gouvernement du 20 mai 1947 du Conseil Economique Wallon :

Le pouvoir central a systématiquement négligé la Wallonie. Nous avons dénoncé les maux dont souffre la région wallonne. Or, nous sommes forcés de constater que, loin d'y porter remède, le pouvoir central a négligé la Wallonie pour porter sa sollicitude principalement vers Bruxelles et la région flamande.

Voici quelques exemples que nous avons relevés au cours de notre étude :

■ *De 1920 à 1938, on a dépensé, pour les voies navigables (indépendamment des travaux du canal Albert) 1700 millions en pays flamand et 341 millions seulement en Wallonie. Tandis qu'on effectue, en Flandre, des travaux coûteux et d'une utilité contestable, tels ceux du port de Zeebrugge, on n'a pas élargi le canal de Charleroi à Bruxelles, indispensable au développement de l'industrie du Hainaut...*

■ *En matière de routes, tout le système est basé sur la centralisation par Bruxelles, tandis que la Wallonie attend toujours une grande ligne de communication de Tournai à Verviers. Les seules autoroutes actuellement construites se trouvent en pays flamand.*

■ *En matière de chemin de fer, la plupart des travaux effectués depuis 20 ans sont situés en Flandre...*

■ *Tous les organismes para-étatiques dispensateurs du crédit ou dirigeant l'économie sont concentrés à Bruxelles. La représentation des Wallons dans ces institutions est absolument insuffisante...*

■ *La politique familiale des pouvoirs publics avantage la région flamande.. :*

■ *La politique économique du gouvernement, pendant l'entre-deux guerres, a donné la préférence aux intérêts économiques flamands sur les intérêts wallons...*

En présence de ces faits accumulés, limités au seul domaine économique qui est le nôtre, la conclusion s'impose : le pouvoir central a ignoré ou négligé les intérêts wallons et il a une responsabilité directe dans la situation économique actuelle de la Wallonie.

Ce rapport, rédigé il y a plus de 50 ans, semble pourtant malheureusement d'une criante actualité... On peut donc dire que la Flandre, soucieuse de son propre développement, a financé celui-ci en grande partie avec l'aide des moyens nationaux dont elle contrôlait la plus grande partie des postes de décisions. A contrario, la Wallonie doit une partie de son retard économique au fait que les moyens nécessaires n'ont jamais été répartis de façon équitable entre le nord et le sud du pays.

La Belgique de mon grand-père, unie, chaleureuse et solidaire entre ses diverses composantes (l'union fait la force !) n'est plus qu'un leurre entretenu par des politiciens francophones peu enclins à se faire rappeler toutes les défaites encourues, toutes les concessions accordées. Celles-ci ont été tellement nombreuses que l'on a trouvé un terme spécifique à notre pays pour ces diverses déculottées : *le compromis à la belge* ! La Belgique va vers le séparatisme par la volonté politique des représentants du nord du pays. Et, afin de mettre un terme à cette idée reçue que ce sont seulement les politiciens qui veulent cette séparation, rappelons que ceux-ci sont choisis par le peuple en toute connaissance de cause et que les électeurs du nord du pays peuvent choisir d'autres représentants que ceux qui, de remise en question d'accords à peine signés au non-respect de pactes à peine négociés, oeuvrent toujours dans le même sens. Ne pas vouloir le constater serait nier la réalité.

Avant l'accomplissement de la réforme fédérale, la Belgique a démantelé elle-même ses grandes organisations représentatives de l'opinion publique, qu'elles soient politiques, économiques, sociales, philosophiques ou religieuses. Depuis, l'Etat central a vu ses compétences ramenées à la portion congrue. Examinons-les de plus près.

Les Affaires étrangères : à l'heure de l'Europe, que représente encore la Belgique dans l'organisation mondiale ?

La Défense nationale : dans ce domaine aussi, un petit pays comme la Belgique a de moins en moins de pouvoir.

La Justice, souvent critiquée, souvent submergée, difficile à réformer et victime, à Bruxelles, des lois linguistiques, résiste encore aux velléités régionalistes, solution que certains n'hésitent plus à avancer pour résoudre ses problèmes.

Restent les *Finances* et la *Sécurité sociale*. Les Flamands veulent obtenir plus d'autonomie fiscale et régionaliser les pans de la Sécurité sociale qui les intéressent (pas les pensions car les dernières projections démographiques prouvent qu'elles seront défavorables d'ici à quelques années !). Nous touchons là à un problème essentiel quant au maintien d'un même Etat : la solidarité qui unit les citoyens. Si celle-ci n'existe plus, cet Etat n'a plus de raison d'être. Et c'est ce qui arrivera lorsqu'on touchera aux Finances et à la Sécurité sociale. Si nous ne sommes plus égaux devant la contribution que chacun doit verser à la communauté sous la forme d'impôts et de taxes diverses et si nous ne pouvons plus en entendre le même retour,

sous forme de services fournis aux citoyens ou de versements d'allocations, alors quels seraient encore les liens qui nous uniraient ?

Ceux-ci sont tellement vacillants que certains n'hésitent plus à dire que seul le sport et la maison royale tiennent encore la Belgique unie. Pour le sport, à force de scinder les diverses ligues nationales en branches francophone et flamande, constatons que seuls les Diables rouges font encore réellement office de vitrine de l'unité nationale. Et encore, car lorsque les résultats ne suivent plus, les sélections de l'entraîneur sont souvent critiquées en fonction de critères non plus sportifs mais d'appartenance communautaire. Combien de temps le football, le sport roi, restera-t-il encore national ? Non, en cette période de mathildemania, c'est encore la maison royale qui fait office de plus sérieux ciment de la nation. Saoulés, par les médias, d'informations toutes plus inintéressantes les unes que les autres, les Belges boivent du *Philippe et Mathilde* à tous les repas. Si, comme pour tout être humain nous ne pouvons que nous réjouir de leur bonheur individuel, le récit de leurs moindres faits et gestes dans des voyages qui n'ont pas le moindre intérêt pour la majorité des citoyens, finit par énerver.

Laissons cependant à certains extrémistes flamingants les manifestations vociférantes et violentes et saluons plutôt, avec tout l'humour nécessaire, cette revendication incongrue de « *Laurent, Président !* ». Un président ! Eh oui ! pourquoi en 2001, avons-nous toujours un roi à la tête de l'Etat et pas un président élu ? Simplement parce que, fort de leur majorité numérique, tout comme pour le choix d'un premier ministre, les Flamands seraient systématiquement gagnants. De toute façon, soyez certains que jamais ils n'accepteraient d'être gouvernés par un francophone.

Voilà pourquoi, en conclusion, nous pensons pouvoir afficher le même scepticisme, quant à l'avenir de la Belgique, que Léopold Ier en 1859, lorsqu'il déclarait : *La Belgique n'a pas de nationalité, et vu le caractère de ses habitants, ne pourra jamais en avoir*. Le mouvement national flamand n'a jamais failli dans sa cohérence durant 170 ans de luttes. Croire que les choses vont en rester au stade actuel serait un leurre, 60 % des Wallons trouvent d'ailleurs que les relations entre nos deux communautés vont en se dégradant.

Mais pouvons-nous en rester là à attendre la suite des événements selon le bon vouloir de nos amis du nord du pays ? N'avons-nous pas, en Wallonie, le droit de préparer notre avenir au mieux de nos intérêts ? Et, sur le sujet, nous sommes de plus en plus nombreux à penser sérieusement que cela se passera dans le cadre d'une réunion avec la France.

Eric SMETS

PETITE CHRONIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

IL N'Y A QUE LES MONTAGNES
QUI NE SE RENCONTRENT PAS

Prenez la peine de lire attentivement les quatre citations suivantes, un peu austères certes, mais rigoureusement authentiques. Après quoi nous nous retrouverons pour un commentaire qui, je l'espère, ne vous décevra pas.

1. « L'Exécutif européen tire la sonnette d'alarme face aux obstacles que *rencontrent* de plus en plus d'entreprises et d'investisseurs européens outre-Atlantique. » (1)
2. « Il (l'expert européen) pointe du doigt l'importance des blocages que *rencontrent* les entreprises européennes voulant accéder au marché des nouvelles technologies. » (2)
3. « Il (J.-B. NOTHOMB, premier ministre) déposa en 1842 un projet de loi modéré *rencontrant* les principales exigences du roi. » (3)
4. « En *rencontrant* cette revendication, le gouvernement faisait perdre aux radicaux une partie de leurs alliés. » (4)

Cette lecture faite, il ne vous aura pas échappé - grâce au caractère italique - que mon propos d'aujourd'hui vise l'emploi du verbe *rencontrer*. Plus précisément, une série d'emplois de ce verbe particuliers à la Belgique. Tellement particuliers et étirés, faut-il le dire, qu'ils en sont devenus franchement abusifs et équivoques.

Rencontrer. Ah, le beau mot que voilà ! Que ne recèle-t-il pas de doux espoirs quand il a pour complément la personne de nos rêves... Et de tristes contresens quand il tombe de nos lèvres ou de notre plume à mauvais escient !

MM. ROBERT et LAROUSSE, qui depuis des décennies font métier de répertoire, d'actualiser et de définir le vocabulaire de millions de francophones de par le monde (c'est-à-dire le lexique de la langue française), reconnaissent au verbe *rencontrer* plusieurs sens, assez proches l'un de l'autre, il est vrai. Pour faire bref, compactons leurs diverses définitions.

Rencontrer : être mis, se trouver, par hasard ou non, en présence de quelqu'un, quelque chose ou un événement. Il découle de ces définitions que l'on peut *rencontrer*, par exemple, un ami, un écueil, des difficultés, c'est-à-dire les trouver face à soi.

Ces précisions étant apportées, je vous laisse maintenant le plaisir tout didactique de la découverte personnelle si vous voulez bien vous reportez au début de cet article et répondre aux deux questions suivantes. Des quatre

citations que vous venez de lire, quelles sont celles que l'on peut approuver pour la conformité du verbe *rencontrer* à la définition énoncée ci-dessus ? Quelles sont celles qu'il aurait mieux valu, au risque de verser dans l'abus de langage, ne pas *rencontrer* ?

Si vous arrivez à un match nul - les deux premières citations (à imiter), contre les deux dernières (à éviter) -, la présente mise au point ne s'adresse pas à vous : vous serez parfaitement compris en francophonie. De même, vous ne dérouteriez pas les non-francophones qu'il vous arrivera de *rencontrer* et qui font l'effort de s'exprimer en français. A défaut de respecter ce schéma, vous devrez vous attendre à susciter quelque étonnement autour de vous, voire à vous exposer aux retombées des quiproquos que vous aurez fait naître.

Expliquons-nous. Contrairement à ce que pensent - et surtout disent et écrivent - les jargonneurs qui hantent les couloirs cosmopolites de la politique, des médias et des administrations belges opérant principalement à Bruxelles, le verbe *rencontrer* n'a pas, en français, d'autres sens que ceux enregistrés par ces dictionnaires d'envergure. LITRE, QUILLET, HACHETTE, le CNRS, à travers les lieux et les époques, ne disent pas autre chose. Même en remontant à FURETIERE et à HUGUET (français du XVI^e siècle), pas la moindre trace des acceptions pour le moins singulières que l'on trouve actuellement en Belgique.

Pour vous convaincre de ces déviations propres au français de nos contrées, relisez à présent les deux dernières citations à la lumière de la définition donnée plus haut. A l'analyse, vous devrez bien convenir que : « *Rencontrer* une exigence, une revendication » pourrait, à la rigueur, signifier « être saisi d'une exigence, d'une revendication, être mis en sa présence » (premier stade), mais non - comme beaucoup de Belges le croient - « la satisfaire, y donner suite » (stade ultérieur).

Autre illustration de cette faute de sémantique très répandue en Belgique : « *Rencontrer* un problème, un conflit » pourrait vouloir dire « le trouver sur sa route, y être confronté » (premier stade), mais non - comme un grand nombre de Belges se l'imaginent - « le résoudre, le (familièrement) solutionner, le régler » (stade ultérieur). Or, depuis quelque temps, la société belge a une furieuse propension à *rencontrer*, dans un pêle-mêle sémantique des plus inquiétants, un peu de tout : les propositions de l'opposition (c'est-à-dire, les accepter ou simplement les envisager), les solutions d'un problème (c'est-à-dire, les étudier ou peut-être les appliquer), les suggestions d'un

ami (c'est-à-dire, les apprécier, voire les mettre en œuvre), que sais-je encore ? A vous d'allonger la liste des exemples du même acabit. Vous n'aurez aucun mal à en trouver. Ils abondent dans la presse, à la radio, à la télévision ainsi que dans la bouche de nombreux concitoyens, même (et peut-être surtout) réputés cultivés.

Face à ces contresens, une question intrigue à juste titre : sous l'effet de quelle séduction ces tours impropres se sont-ils introduits et se répandent-ils actuellement dans le français de Belgique ? Amorçons l'explication. C'est une banalité de dire - mais rappelons-le quand même - que l'anglais de Monsieur Tout-le-Monde-non-Anglophone, simplifié, raboté de toute nuance, est omniprésent dans notre quotidien. Or, en anglais, *to meet* signifie *rencontrer*, certes, mais aussi une foule d'autres choses : *satisfaire*, *répondre à*, *donner suite à*, *payer*, *atteindre*, *être d'accord sur (quelque chose)* ou *avec (quelqu'un)*. Doit-on chercher au-delà d'une contamination venue d'outre-Manche ou, plus vraisemblablement, d'outre-Atlantique ? Peut-être pas, encore que... A y regarder de plus près, reconnaissons que notre propre terroir est parfaitement capable, lui aussi, de générer ce genre de dérive. Deux raisons, au moins, plaident également en faveur de l'explication, disons indigène, de ces erreurs. Leur point commun : la paresse de langage.

Première raison : N'oublions pas que le verbe passe-partout, spontané (*rencontrer*) est, pour beaucoup de gens, plus commode à employer que le verbe propre, plus recherché (*satisfaire*, *résoudre*, *régler*).

Deuxième raison : le verbe transitif (*rencontrer*) est plus direct, plus léger que le verbe intransitif, alourdi par une préposition (*satisfaire à*, *répondre à*, *correspondre à*) ou, a fortiori, que la locution verbale (*donner suite à*, *faire face à*).

Se donner un peu de mal, si l'on veut nuancer son expression, est donc un passage obligé. Mais la loi du moindre effort guette sur ce chemin rocailleux... Aussi,

pour vous aider à triompher des cailloux de la route, voici, en guise de viatique, quelques tournures correctes, précises et - ce qui ne gêne rien - prêtes à l'emploi.

Retenons donc que l'on ne *rencontre* pas, mais qu'on

- relève, accepte un défi ;
- exauce, comble les désirs, les vœux ;
- satisfait les besoins, l'attente, la curiosité ;
- adopte, épouse un point de vue, une opinion ;
- respecte les priorités, les règlements, les stipulations ;
- atteint un objectif, un idéal ;
- satisfait aux critères, à des conditions ;
- fait face aux difficultés, à des engagements ;
- corrige les dysfonctionnements, les défauts ;
- répond aux demandes, aux prétentions, aux sollicitations, aux urgences, aux attentes ;
- admet, se rend à un argument ;
- remplit des obligations, des engagements, une promesse ;
- observe, suit un précepte ;
- etc.

Un doute encore sur le sens exact du verbe *rencontrer* ? Rien de tel qu'un moyen mnémotechnique pour vaincre ce trouble : le titre de cette chronique y a pourvu...

Pierre MÉLOT

1. Vincent GEORIS in *L'Europe épingle le protectionnisme américain*, journal *Le Soir*, 3 août 2000, p.4.

2. Ibid.

3. Extrait de *La Belgique politique de 1830 à nos jours - Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Els WITTE - Jan CRAEYBECKX, traduit par Serge GOVAERT sous la supervision des auteurs, édition revue et augmentée, éditions LABOR, Bruxelles 1987, p.35.

4. Ibid. p. 47.

FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Si vous entendez les mots suivants quelque part en francophonie, que pensez-vous qu'ils signifient ?

Cochez la bonne réponse (solution p. 23)

- | | | | |
|--------------------------------|---------------------|---------------|-----------------------|
| 1. <i>racine</i> (Lyonnais) | A carotte | B betterave | C navet |
| 2. <i>pétasser</i> (Cévennes) | A divaguer | B rafistoler | C forniquer |
| 3. <i>coraniser</i> (Cameroun) | A prier | B prêcher | C apprendre par coeur |
| 4. <i>doguer</i> (Wallonie) | A élever des chiens | B rosser | C se fâcher |
| 5. <i>gouille</i> (Suisse) | A escroquerie | B gourmandise | C flaque d'eau |



REPONSE A L'ARTICLE DE PIERRE MELOT

Il faut dire les choses... mais pas n'importe quoi ! S'il-vous-plaît ! Savez-vous réellement ce que cela représente 'être seul' en Europe et dans le monde ? Sans accès à la mer, sans source d'énergie, sans assise bancaire propre ? Avec nos cerveaux et notre puissance de travail, certes, forts de 3.200.000 citoyens sans doute, mais seuls quand même et singulièrement petits à l'échelle planétaire.

Dans une revue qui se veut sérieuse, il n'est pas permis d'écrire des incongruités de ce tonneau. Plus un seul pays au monde n'est 'seul'. De la Papouasie aux Iles Féroé, du Groenland au Cap Horn, les communications sont mondiales à tous les points de vue : économique, politique, social, etc.

En m'abstenant de citer les dizaines de pays indépendants qui n'ont ni accès à la mer, ni une population de 3.200.000 habitants, j'ai répertorié 20 pays entre deux et quatre millions d'habitants : Albanie, Arménie, Bosnie Herzégovine, Irlande, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Slovénie, Costa-Rica, Jamaïque, Uruguay, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Erythrée, Lesotho, Liberia, Mauritanie, Togo, Nouvelle-Zélande, Papouasie.

Cette énumération suffit pour en finir définitivement avec l'argument de « petits à l'échelle planétaire ». Si la Flandre n'a jamais envisagé le rattachisme à la Hollande « pays ami et fort qui vit à ses portes et qu'aucune frontière naturelle ni culturelle ne sépare » pour reprendre vos termes, pourquoi la Wallonie ne pourrait-elle faire de même et être indépendante ?

Être, même « honorablement au 5^e rang des 22 Régions territoriales » en France, ne serait-ce pas plutôt être la 5^e roue de la charrette ?

En 1950 et 1960, ainsi qu'à d'autres occasions, la Wallonie a suffisamment montré qu'elle n'est ni Belge, ni Française ? La Belgique a amplement montré sa volonté d'exploiter et d'étouffer la Wallonie. La France a suffisamment de problèmes avec ses Corses, ses Basques, son Jura, ses Alsaciens, ses Bretons, pour s'adjoindre ceux que les Wallons lui proposeraient inévitablement.

Français, Wallons, peuvent s'embrasser sur la bouche et faire langue commune, nos compulences hétérogènes ne s'accordent pas (sic).

Le Rat tachisme ne mangera pas le Petit Rat Wallon (!) qui danse déjà sur l'air de l'Opéra Gaullien entonné au Québec... Vive la Wallonie...LIBRE

Daniel OLIVIER

(23, rue du Centenaire, B 6730 Ansart)

Bouquinerie : L'Ile lettrée, 11170 Montolieu (France)

UNE RIPOSTE A CINE-TELE-REVUE

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Salut, devrais-je dire, puisque l'article pour lequel je souhaite intervenir se termine par « à bon entendeur ... » dans la catégorie Flop toutes catégories/RTBF de votre revue du 28 décembre 2000 (ndlr : voir Epinglé dans la presse, p. 21)

Peut-être vaut-il mieux un avenir sous le ciel bleu-blanc-rouge, qu'un avenir, s'il y en a un pour la Belgique, sous domination flamande, qui, si cela évolue tel que dans la dernière décennie, sera plus que teinté d'extrémisme de droite. Le cordon sanitaire résistera-t-il aux prochaines élections ?

Parler du rattachement, n'est-ce pas là une façon prudente d'envisager l'avenir ? Monsieur Eerdekens n'y a-t-il pas aussi fait allusion, il y a 4 ans, à la Chambre ? Monsieur Robert Collignon n'est-il pas prudent ou visionnaire, car gérer, c'est prévoir... Je n'affirme pas que c'est LA solution, mais l'envisager est loin d'être sot et en tout cas moins sot que le commentaire de votre rédaction qui certes, cette fois-ci, mérite bien son titre de Flop toutes catégories non pas pour avoir rapporté les propos de notre homme politique, mais bien pour la manière dont votre journaliste commente ces propos.

Ce journaliste ne connaît probablement pas l'attachement des Wallons à notre nation sœur, LA FRANCE.

Nous avons de tout temps partagé avec elle notre amour pour les valeurs fondamentales véhiculées par l'esprit de la République : Liberté, Egalité, Fraternité. C'est facile de reprendre quelques événements marquants et de noircir le tableau, mais ne peut-on pas parler aussi des milliers de personnes qui aujourd'hui ont de l'emploi grâce à des entreprises françaises qui ont cru en notre Wallonie, FNNH, TECHSPACE AERO, COCKERILL-SAMBRE-USINOR, TOTAL FINA ELF, etc...

De même, nombreux sont les exemples de l'histoire qui ont marqué d'une façon positive notre région, mais je laisserai ce volet aux historiens compétents.

Alors à qui le flop ? Sans nul doute à *Ciné-Télé-Revue*.

Alain LAROCHE

Je chante... Y'a d'la joie... Bonsoir, jolie madame... Revoir Paris... C'est fleur bleue... La mer... Je t'attendrai... et mille autres chansons.

**Le poète n'est plus, son cœur a fait boum !
le 19 février.**

La douce France est en deuil.

Adieu, Charles, et mille fois merci !



EPINGLE
DANS
LA PRESSE

En vrac et en décembre

... on apprenait que le chômage des jeunes avait diminué deux fois plus vite en Wallonie qu'en Flandre, que Van Cau affichait un optimisme étonnant : la Wallonie gagne partout, les exportations explosent, le chômage baisse et la croissance reste forte (*Alleluia* !), que Bert Anciaux, ministre flamand des Affaires bruxelloises, affirmait que *Bruxelles (devenait) plus que jamais la capitale de la Flandre* !

Flop toutes catégories

Dans sa rubrique « Flop toutes catégories », *Ciné-Télé-Revue* (28/12/2000) a publié le billet d'un plumeur de service (demeuré anonyme) qui se veut une réponse à Robert Collignon, surpris à (*deviser*) sans honte avec des officiels français dans la bonne ville de Lille.

On y apprend notamment que *les Belges ont pour la plupart mal vécu l'occupation française (et que), en 1797 et 1798, les Wallons, les Flamands et les Bruxellois se soulevèrent même contre les envahisseurs*. Admirons au passage la généralisation ! Ainsi, tous les Belges se seraient dressés comme un seul homme contre la République française ? En fait, la *Boerenkrieg* (guerre des paysans, sorte de mini-Vendée locale) trouve son origine dans la volonté de Paris d'appliquer la loi Jourdan, organisant la conscription - chose tout à fait nouvelle - y compris dans les « 9 départements réunis ». Réprimée par le général Henri Jardon d'origine verviétoise, elle n'a duré que deux mois (du 12 octobre au 4 décembre 1798) et n'a touché que l'actuel Limbourg belge, une partie de la Flandre et le Luxembourg, régions dont les populations essentiellement rurales étaient sous l'influence d'un bas clergé conservateur et d'émigrés revenus clandestinement d'au-delà du Rhin.

On y apprend aussi qu'à Waterloo, la majorité des troupes « belges » aurait été dans le camp des Alliés. Il est vrai qu'à ce moment, environ 5.000 hommes (toutes armes confondues) avaient été regroupés dans des unités dites 'belges' ou 'belgiques', qui furent purement et simplement amalgamées dans l'armée néerlandaise. Mais il est tout aussi exact qu'au moins le même nombre de soldats, surtout des Wallons, ont combattu dans l'armée française.

Dans ce petit morceau d'anthologie belge, Robert Collignon est encore traité de *larbin de la France* (et) de *sombre politicard plus soucieux de satisfaire ses ambitions personnelles que de servir ses concitoyens*.

On voit le ton ! L'insulte tient lieu d'argument. Quant à la « domination française », période certes controversée, on ne peut que conseiller à l'auteur de ce « poulet » haïeux de se documenter et d'acquiescer (peut-être) le sens de la nuance.

On nous aurait donc menti ?

Diagnostic (n° 184/janvier 2001) vient de jeter un beau pavé dans la mare du Nord. Le Groupe d'Etude et de Réforme de la Fonction Administrative (GERFA) (1) vient de publier une étude pointue sur le chômage en Belgique/België et conclut : les taux du chômage en Flandre et en Wallonie sont tout à fait comparables.

Nous a-t-on assez répété - et à coups de grosse caisse - que le chômage était l'une des plaies de la Wallonie (pensez donc, plus de 15 % !) tandis que la Flandre, elle, se portait à merveille grâce à ses petits 6 % de sans-emplois ! Le GERFA, qui est allé fouiller les dessous des statistiques fournies par les Régions, démontre en 5 pages, émaillées d'une vingtaine de tableaux, que les situations s'équilibrent.

Ainsi, au 31 octobre 2000, lorsqu'on regroupe les différentes catégories (chômeurs complets indemnisés et demandeurs d'emploi, jeunes chômeurs inscrits comme demandeurs d'emploi et demandeurs d'emploi inoccupés), on constate que les parts respectives sont de :

53,2 % en Flandre (représentant 58 % de la pop. belge),

37,1 % en Wallonie (33 % de la pop. belge),

9,7 % à Bruxelles (9 % de la pop. belge).

Ils ont donc bonne mine ceux qui riaient ou se lamentaient, tel le ministre flamand de l'Emploi qui annonçait fièrement 118.762 chômeurs pour sa Région - ils sont en fait près de 500.000 !

Telle la Fédération des entreprises flamandes qui, tout récemment, claironnait que la Flandre avait un taux de chômage parmi les plus bas en Europe !

Tels de nombreux économistes réputés (qui) se penchent sur cette situation paradoxale : au nord, la prospérité et le plein emploi ; au centre et au sud, le chômage et ses misères !

Tel un certain ministre fédéral wallon qui, il y a peu, songeait à expédier dans le Nord (du pays) des chômeurs wallons et bruxellois !

La statistique serait-elle, en Flandre, la deuxième forme du mensonge ? CQFD

(1) adresse de contact : 137, av. du Pont de Luttre, 1190 Bxl.

La réforme des polices

Michel Légrand, dans le même *Diagnostic*, s'étonne de la prépondérance de la gendarmerie dans cette réforme, alors qu'elle avait joué un rôle peu glorieux dans l'affaire Dutroux. Le projet défendu par les socialistes flamands l'a emporté haut la main et, *une fois de plus, les Francophones n'y ont vu que du feu (...)* Encore une fois, il convient de souligner le manque d'expertise des hommes politiques francophones qui se font littéralement rouler dans la farine à chaque coup comme dans la réforme de l'Etat où l'abandon des francophones de la périphérie est programmé.

Dans la réforme des polices, on constate d'abord que 4 directeurs généraux sur 5 sont flamands. Curieuse répartition linguistique, n'est-ce pas ?

Mais épinglons l'incroyable : le gouvernement arc-en-ciel

ne s'est pas gêné pour confier le recrutement à une société privée Ernst & Young, déjà liée à la gendarmerie par différents contrats et, par ailleurs, fort peu qualifiée pour juger des critères de sélection. Et, comme la procédure dépend du ministre socialiste flamand Luc Van den Bossche... vous m'avez compris !

Comme on le voit, la Flandre mène le jeu et la Wallonie, qui n'a aucun projet, continue à subir. Quant à l'Etat belge, il s'effrite, se délite, se détricote, se déglingue (au choix).

C'est là qu'est la réalité et nulle part ailleurs. Espérons que les Wallons auront rapidement le courage de couper ce qui reste du cordon ombilical belge puis de se tourner vers la France.

Pas d'accord, dit Herman !

Le 2 février, Herman Van Rompuy, pont de la CVP, a regretté, dans les colonnes du *Matin*, la maigreur des gains de la Flandre. *Tout le monde savait*, a-t-il dit, que les francophones avaient besoin d'une somme d'argent importante. Les Flamands auraient pu saisir cette occasion pour revendiquer la régionalisation des soins de santé et celle des allocations familiales. A part cela...

En Wallonie, tout le monde il est content

Quelques jours auparavant, le gouvernement wallon exprimait sa satisfaction après les accords de Lambermont. Lyrique, Van Cau avait même évoqué les liens plus nombreux qui allaient se nouer avec la Flandre, tandis que Laurette Onkelinx, émue par cet accord, se sentait simultanément Belge, francophone et Wallonne. C'est beaucoup à la fois, mais le temps du choix (cornélien ?) n'est peut-être pas si lointain.

Le lion et la radio

Le plan de fréquences radio négocié, en septembre 2000, entre Corinne De Permentier, alors ministre de l'Audiovisuel de la Communauté française, et son collègue flamand Dirk Van Mechelen aurait du plomb dans l'aile. Car, selon Richard Miller, successeur de Mme De Permentier, l'accord n'a pas été signé ! Mieux, les Flamands le remettent en cause en revendiquant 67 fréquences et, mieux encore, ont envoyé à M. Miller un ultimatum expirant le 17 janvier. Outré, le ministre ne voit qu'une issue à ce conflit, l'arbitrage du fédéral. Encore un coup de canif dans le contrat.

Le communautaire est toujours là

titre *Le Matin* (8/01/01) qui a interviewé l'ancien directeur du CRISP. Observateur réaliste, Xavier Mabilille l'avoue : le problème communautaire belge n'est pas réglé ! Le front francophone du refus n'a pas tenu, avec les conséquences que l'on sait, la Flandre ayant obtenu un début d'autonomie fiscale.

L'instabilité potentielle de ce gouvernement n'est pas la seule chose à remarquer, celle des partis politiques ne l'est pas moins. Ecolo et Agalev n'ont pas le même poids et la fédération PRL-FDF-MCC va devoir négocier un tournant important. Pour M. Mabilille, le danger (se situe) entre 2003 et 2004. C'est en effet à ce moment (que l') on va se trouver pour la première fois dans un cas de figure

inédit, qui est la dissociation dans le temps des élections fédérales et des élections régionales (...) Il va y avoir une exacerbation de préoccupations de type communautaire, résultant du fait que le *Vlaams Blok* fera pression sur tous les autres partis flamands.

La fragmentation des partis en Flandre, conclut X. Mabilille, augmentera sa fragilité politique et ainsi va menacer l'équilibre de l'Etat fédéral (ndlr : fédéral ou plutôt déjà bien confédéral ?).

La Volksunie à la dérive ?

Le 27 janvier, Geert Bourgeois, président de la VU depuis à peine 6 mois, a préféré démissionner, se refusant à cautionner les récents accords (dits de la Ste-Thérèse) qui, à ses yeux, sacrifient les Flamands de Bruxelles et rejettent à plus tard la régionalisation de la coopération au développement. De même, il redoute de voir Happart (revenir) à la tête de Fouron. Geert Bourgeois, âgé de 49 ans, entend toutefois poursuivre (sa) carrière politique selon la même conviction flamande-nationale.

Cette démission est révélatrice du mal-vivre qui règne au sein de ce parti (à peu près) nationaliste. Attendons-nous d'ici peu à assister à un éclatement, les plus tièdes rejoignant le VLD ou le CVP, les plus pointus gonflant les rangs du *Vlaams Blok*.

Marathon et détricotage

Quatre nuits d'après négociations n'ont pas été de trop - la dernière étape a été courue dans la nuit du 22 au 23 janvier - pour trouver un accord détricotant un peu plus l'Etat fédéral belge. Qui sont les vainqueurs, qui sont les perdants ?

Le 23, Olivier Maingain, président du FDF, parlait de « jour noir » pour les Bruxellois et se refusait à voter cette réforme. Pour lui, en effet, les francophones de la périphérie sont simplement livrés à la Flandre.

Quant aux bourgmestres des 6 communes à *faciliteiten* qui seront nommés, non plus par le roi mais bien par la région flamande, ils redoutent de voir celle-ci abuser de sa tutelle, par exemple en refusant les subventions aux diverses associations francophones ou en leur retirant la responsabilité de l'enseignement communal. Attendons-nous à une prompt offensive de mère Flandre !

Côté wallon, « on » est satisfait. Le long débat a permis la régionalisation de la loi communale, ce qui permettra à chaque région d'organiser son propre mode d'élections dans le respect des droits des minorités. On verra bien.

Pour le reste, les dites Régions feront leur ménage comme bon leur semblera, chacune ignorant l'autre.

D'autres matières sont aussi régionalisées :

- une autonomie fiscale (partielle) est acquise avec un seuil de 3,25 % qui montera à 6,75 en 2004. Et après ?
- certains impôts tels que la taxe de mise en circulation automobile, les droits d'enregistrement et de donation, les écotaxes et la redevance radio-télé. Le tout bradé pour un montant de plus de 180 milliards : 110 pour la Flandre, 44 pour la Wallonie et 26,5 pour Bruxelles. Mieux, les Régions auront le pouvoir d'en modifier le taux, voire d'en supprimer l'une ou l'autre. Déjà, la Flandre a décidé de ne plus percevoir la redevance radio-télé.

■ l'agriculture - mais ce n'est qu'une confirmation. Chaque région gèrera son propre institut de recherches (Gand et Gembloux) ;

■ plusieurs autres secteurs : le commerce extérieur, le financement des programmes de lutte contre le chômage et, en partie, la loterie nationale (il fallait bien justifier encore un peu l'emploi de l'adjectif !)

Restera à séparer la coopération au développement ! Gageons que ce sera fait avant 2004 !

La feinte de Patrick Dewael

Finands, les politiques flamands, *ils ont de la suite dans les idées*, dit Jean Bourdon (1) dans une excellente « carte blanche » (*Le Soir*, 25/01/01). Ne voit-on pas, en effet, le ministre-président de la Flandre, plus patelin que son prédécesseur Luc Van den Brande - mais tout aussi indépendantiste ! - relancer l'idée de Louis Tobback (SP) de transformer la Région de Bruxelles en district européen.

Sur le plan institutionnel tout d'abord, on remarquera que ce projet relève du fantasme, car l'Union européenne qui ne se transforme pas en Etat fédéral, *repose plus que jamais sur les Etats-nations !*

Mais l'essentiel est ailleurs. La feinte, explique Jean Bourdon, *visé, dans un premier temps, à préparer l'opinion bruxelloise à ce que sa région ne soit plus gérée par les Bruxellois*, ce qui révèle clairement la volonté des Flamands - dans le droit fil de leur logique confédérale - de conserver, à l'Etat Flandre, tous les actifs laissés par l'Etat belge implosé.

Une réponse forte peut être donnée par les pouvoirs publics de Bruxelles : oser outrepasser la loi en consultant la population, francophone à 90 %, notamment sur la question du bilinguisme ! S'il est légitime (et donc légal) sur le territoire de la ville, voire dans la Région de Bruxelles-Capitale (c'est là que se concentrent les pouvoirs de l'Etat fédéral), on ne pourrait le justifier que *si la Région avait été composée de la trentaine des communes faisant - à tout le moins au plan économique - partie de son hinterland* (solution-proposée par Charles Picqué, A. De Decker et par le dernier congrès des économistes de langue française). Evidemment, comme on ne verra jamais un gouvernement flamand céder un pouce de terrain, *il faut que les Flamands, où qu'ils soient, comprennent qu'il n'y a aucune raison objective d'assujettir les 18 autres communes bruxelloises au bilinguisme.*

D'autant que l'anglo-américain, choisi bien souvent pour des raisons de prudence (commerce, publicité) marque des points importants. La Maison de la Francité l'a montré récemment dans son opuscule *Bruxelles, ton français file à l'anglaise.*

Jean Bourdon redoute, lorsque la séparation de la Belgique arrivera, de voir même les Wallons, pourtant si proches, s'organiser sans les Bruxellois en fédéralisant la Communauté française, en scindant les médias, la télévision, l'enseignement.

Enfin, il est impératif que les Bruxellois, rappelons-le, puissent participer au devenir de la Communauté française. Un fait, à première vue mineur, le démontre : *l'année dernière, Bruxelles est apparue sans réelle personnalité culturelle, son appartenance à la Francophonie étant gommée. Elle se vit priée de se sentir incarnée par*

la « Zinneke parade », pauvre reflet des cultures flamande et française.

En proposant de consulter la population sur la pertinence du bilinguisme, Jean Bourdon précise que la Flandre ne serait pas lésée, car *la reconnaissance de la souveraineté de la Communauté française (...) obligerait au respect de larges facilités linguistiques pour les néerlandophones et, en réciprocité, au respect de celles des francophones de la périphérie. C'est, en un mot, assurer le respect des droits de l'homme.*

Ajoutons pour notre part qu'en cas d'association ou de réunion de la Wallonie à la République française, la frontière passerait à... Waterloo - juste revanche de 1815 ! On imagine aisément l'importance du soutien ainsi apporté aux Bruxellois.

(1) Administrateur de l'Association France-Wallonie-Bruxelles et président-fondateur de Bruxelles Souverain.

Jacques LIENARD, Monique WESMAEL

Il faut une stratégie

C'est le message critique de quatre économistes wallons publié dans *Le Vif/L'Express* du 1/12/200. J. Thisse (UCL), H. Capron (ULB), R. Deschamps (FNDN) et P. Pesticau (ULG) exhortent les dirigeants politiques de Wallonie à avoir *une vision à long terme, comme en Flandre. Ils stigmatisent l'absence de stratégie politique.* R. Deschamps : *Les politiques wallons privilégient la continuité de ce qui existe, faute d'imaginer un autre avenir... En fait, il faut considérer les gens comme des adultes et expliquer où est leur avenir.*

H. Capron : *Dans une région en crise, il faut un gouvernement fort. Jusqu'à présent, les dirigeants wallons ont agi en bon père de famille... Depuis 20 ans, les musiciens jouent leur petit morceau chacun dans son coin.*

J. Thisse : *Les choix stratégiques justifieraient qu'on casse les sous-régionalismes.*

P. Pesticau : *La régionalisation n'a pas fort modifié la donne économique. Le caractère centralisateur de l'ancien Etat belge, on le retrouve à la Région wallonne. Il était prévisible que les réformes de l'Etat n'améliorent pas le sort des Wallons.*

J. Thisse : *Au nord, sous l'influence du Mouvement flamand, on a toujours eu une réflexion stratégique axée sur le long terme. Les Wallons, par contre, ont demandé la régionalisation sans savoir ce qu'ils allaient en faire... Nous, Wallons, nous avons une guerre ou deux de retard.*

Marc DE MIDDELEER

Solution du jeu de la p.19:

1 A carotte - 2 B rafistoler - 3 C apprendre par cœur
- 4 B rosser - 5 C flaque d'eau.

Wallonie-France

Éditée sous le patronage de MM. Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Philippe DETROZ, professeur ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR, Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Mme Monique WESMAEL, MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Jacques DUPONT, Paul DURIEUX, Joseph GELIS, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Daniel LANIER, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Yves LEBEAU, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, Christian PATERNOSTRE, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Pol REMY, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

Collectif directeur : Mme Monique WESMAEL, MM. Pierre BERTRAND, Jacques BONNIVERT, Jacques-Yves CHARLIER, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Jacques DUPONT, Jean-Marie JAMOLET, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Jacques ROGISSART, Marc SUTTOR.

Rédaction : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47

Trésorerie : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

Secrétariat et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse - Tél. et fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 69, rue du Bauloy, 1340 Ottignies -Tél : 010 41 16 38.

Hainaut :

Charleroi : Ginette MONOYER, 11, Murmure des Grands Arbres, 6032 Mont s/ Marchienne -Tél : 071 36 79 79.

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél : 065 33 93 95

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél : 085 51 25 52.

Verviers : Joseph GELIS, 79, place du Sablon, 4820 Dison - Tél : 087 33 25 08.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél : 02 770 90 60.

France :

Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.

Paul DURIEUX, Font-du-Luc, F 83390 Puget-Ville - Tél : 0033 0 / 4 94 33 53 66.

ABONNEMENT - SIMPLE : 500 FB ou 100 FF ou 12,50 euros
SOUTIEN : 800 FB ou 150 FF ou 20,00 euros
ETUDIANT : 300 FB ou 70 FF ou 7,50 euros

**Attention ! Le nouveau compte de Wallonie-France est le
 240 - 0548898 - 76 à Esneux-Tilff**

NB : l'ancien compte 240 - 0547991 - 42 restera opérationnel jusqu'à fin mars

**ou au compte de Wallonie-France au Crédit mutuel Nord à Sedan
 Banque 15629, guichet 08857, n° cpte 00032038240
 en précisant bien votre nom et votre adresse
 ou par mandat-poste libellé en euros adressé au trésorier.**